

EXPOSITION DU NORD DE LA FRANCE

1904

ARRAS



Bibliothèque de
J. H. Scrive-Loyer

N° 9007

Série 766

Armoire *Contode*

L. *Enhyal*

Bib = 404781/- 192924

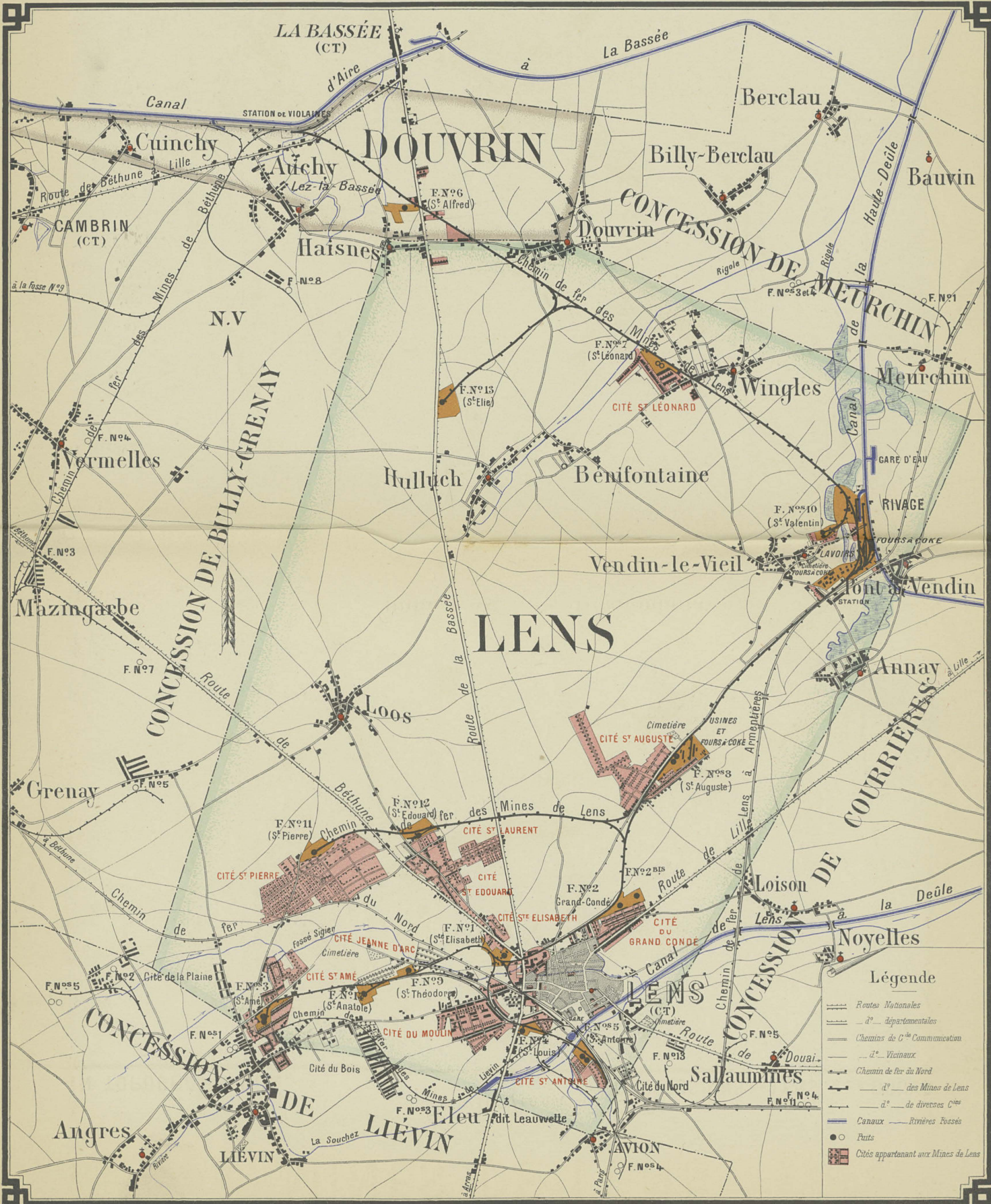


MINES DE LENS

Echelle 1/40.000

PLAN TOPOGRAPHIQUE

CONCESSIONS DE LENS ET DE DOUVRIN



Légende

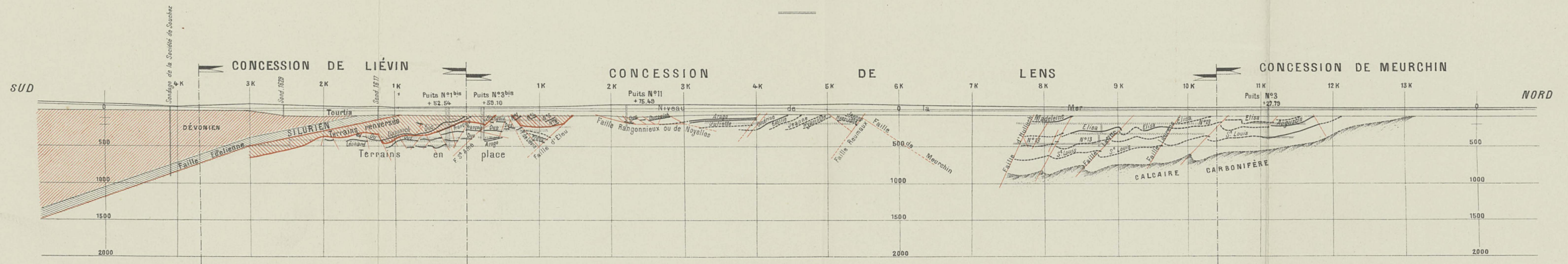
- Routes Nationales
- à° — départementales
- Chemins de C^{de} Communication
- à° — Vicinaux
- Chemin de Fer du Nord
- à° — des Mines de Lens
- à° — de diverses C^{tes}
- Canaux — Rivières Fossés
- Puits
- Cités appartenant aux Mines de Lens

MINES DE LENS

Coupe du Bassin houiller du Pas-de-Calais au droit de la Concession de Lens

Ligne passant par le Sondage de Souchez, les Puits 1^{bis} de Liévin, 3^{bis}, 11 de Lens et 3 de Meurchin

Echelle 1/40.000^e



Lens le 1^{er} Mai 1904

MINES DE LENS

Echelle 1/40.000

TOPOGRAPHIE SOUTERRAINE

CONCESSIONS DE LENS ET DE DOUVRIN



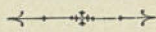
- Légende**
- Routes Nationales
 - Routes Départementales
 - Chemins de G^{de} communication
 - Chemin de fer du Nord
 - des Mines de Lens de diverses C^{tes}
 - Canaux
 - Rivières
 - Puits
 - Beurtias
 - Sondages { Positifs / Négatifs
 - Bowettes
 - Veines
 - Failles (182) Cotes à la Mer

1^{er} Janvier 1904

EXPOSITION DU NORD DE LA FRANCE

1904

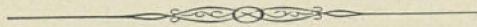
ARRAS



NOTICE

SUR LA

Société des Mines de Lens



LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1904.

EXPOSITION DU NORD DE LA FRANCE

1901

ARRAS

NOTICE

PAR

Société des Mines de Lens

LILLE

IMPRIMERIE A. DUBOIS

1901

SOCIÉTÉ
DES
MINES DE LENS ET DOUVRIN

Siège Social à LILLE (Nord), 91, rue Nationale
Siège technique et commercial à LENS (Pas-de-Calais).

1. — ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de huit membres :

MM. Léonard DANIEL, C. ☼, I. ☉, C. ✨, *Président.*
Anatole DESCAMPS, *Vice-Président.*
Albert MOTTE, ☼, *Secrétaire.*
Pierre DESTOMBES.
Emile BIGO-DANIEL, ☼, I. ☉, O. ✨, ✨. } *Administrateurs.*
Théodore BARROIS.
Albert CRESPEL, ☼.
Maurice TILLOY, ☼.

Le Secrétariat et le Service des Titres sont à Lille, 91, rue Nationale.

La Direction, le service technique et le service commercial sont à Lens (Pas-de-Calais).

Directeur-Général, M. Elie REUMAUX, O. ☼, Ingénieur civil des Mines.

Chefs de Services principaux :

MM. F. BOLLAERT, Ingénieur, Chef du service commercial.
H. LAFITTE, Ingénieur, Chef des travaux du fond.
C. NAISSANT, A. ☉, Inspecteur principal des machines et du matériel.
C. DINOIRE, ☼, Inspecteur principal de l'exploitation.
H. SALVETAT, Inspecteur principal du chemin de fer et des constructions.

Le Conseil de surveillance comprend comme membres titulaires :

MM. A. DE MONTIGNY, Maurice WALLAERT et Eugène SPRIET,

et comme membres suppléants :

MM. VERLEY-BOLLAERT, THIRIEZ-DESCAMPS et J. SCRIVE-LOYER-BIGO.

2. — GÉOLOGIE

Les concessions de Lens et de Douvrin, d'une superficie de 6.239 hectares, occupent la partie centrale du bassin du Pas-de-Calais ; c'est dans cette région que la bande houillère atteint sa plus grande largeur ; on compte, en effet, sur le méridien de la Ville de Lens, une distance de 12.500 mètres entre les affleurements Nord et Sud du terrain houiller au tourtia. Il faudrait ajouter à cette largeur celle de la zone qui s'enfonce au Sud au-dessous des terrains anciens ;



J. QUENTIN à ARRAS

mais on n'en connaît pas encore la limite. Disons, à ce sujet, qu'un sondage pratiqué récemment par la Société de recherches de Souchez, presque sur le même méridien, a rencontré le terrain houiller vers 800 mètres au-dessous du niveau de la mer et à une distance de 4 kilomètres de l'affleurement Sud au tourtia. (Voir la coupe ci-jointe).

Dans toute la concession de Lens, sauf une petite saillie très étroite de calcaire carbonifère qui s'avance au Nord de la fosse N° 10, on rencontre le terrain



J. QUENTIN à ARRAS

houiller immédiatement au-dessous des morts-terrains. Par contre, la limite Nord du bassin traverse de l'Ouest à l'Est la concession de Douvrin. Au Sud de la concession de Lens s'allonge celle de Liévin dans laquelle le terrain houiller s'enfonce au-dessous de la grande faille Eifélienne, surface de glissement modérément inclinée vers le Sud, le long de

laquelle les terrains dévonien et silurien du bassin de Dinant ont glissé sans renversement au-dessus du terrain houiller du bassin de Namur. Ce chevauche-

ment des terrains anciens semble avoir détaché du terrain houiller et refoulé vers le Nord un paquet que M. Marcel Bertrand qualifie de *lame de charriage*. On reconnaît l'existence de terrains charriés au Sud-Ouest de la concession de Lens; le houiller en place est surmonté par des couches disloquées et renversées.

Le terrain houiller repose directement sur le calcaire carbonifère qui s'élève en pente douce vers le Nord; on ne connaît pas la profondeur qu'il atteint au Sud.

Une faille très importante, avec pente au Sud, appelée faille centrale ou faille Reumaux, traverse la concession de l'Est à l'Ouest. On rencontre au Nord de la faille le faisceau des charbons demi-gras et quart-gras tenant de 15 à 11 % de matières volatiles et exploités par les fosses 6, 7 et 10. Ce gisement est régulier dans sa partie la plus septentrionale, mais vers son milieu, il est affecté par le pointement de calcaire carbonifère mentionné ci-dessus, qui passe au Nord de la fosse N° 10 et s'élève jusqu'au tourtia. De chaque côté de cette proéminence et dans son prolongement, les couches sont contournées, affectées par des failles, les allures en dressant n'y sont pas rares.

Au Sud de la faille centrale, on exploite toutes les variétés de charbons, depuis les 3/4 gras à 22 % de matières volatiles jusqu'aux charbons à gaz à 38 %.

Ce gisement, remarquable par le nombre et la puissance relativement grande de ses veines, est morcelé par de nombreuses failles dont les plus importantes sont, en se dirigeant du Sud vers le Nord, la faille d'Eleu, rejet en haut d'environ 300 mètres d'amplitude, et la faille Rangonnieux ou faille de Noyelles, qui plonge vers le Nord et se rapproche de l'horizontale en profondeur; peut-être résulte-t-elle d'un charriage dont les veines, non renversées, sont actuellement exploitées par les fosses 8, 12 et 11.

L'allure générale des couches est en plateau, aussi bien au Sud qu'au Nord



de la faille centrale. Elles plongent généralement vers le Sud avec une pente comprise entre 5 et 20°. Au Sud de la faille, on ne connaît de dressants qu'entre les fosses 8 et 12; leur direction est Nord-Sud. Au Nord, au contraire, ils sont plus fréquents, et nous avons indiqué que leur apparition paraît subordonnée au pointement de calcaire carbonifère de la fosse N° 10 auquel ils sont grossièrement parallèles.

Postérieurement à ces énormes dislocations, survinrent des érosions qui aplanirent complètement la surface du territoire; et en dernier lieu, à l'époque crétacée, la mer vint recouvrir le pays ainsi nivelé et laissa déposer les sédiments qui constituent les morts-terrains.

Ces dépôts, en couches sensiblement horizontales, atteignent leur plus grande épaisseur, 160^m,50 à la fosse N° 11, alors qu'à la fosse N° 10, ils n'ont que 116^m,50 d'épaisseur.

3. — HISTORIQUE

La production française de la houille a atteint 35.000.000 de tonnes en 1903.

Dans ce chiffre, le Bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais intervient pour 22.000.000 de tonnes.

Les Mines de Lens, qui appartiennent au Bassin du Pas-de-Calais, ont fourni, en 1903, 3.228.715 tonnes, soit près de 15 % du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, et plus de 9 % de la production totale de la France. A ce titre, elles détiennent, en France, le record de la production par concession houillère.

ANNÉES	PRODUCTION				Consomma- tions	IMPORTATION			EXPOR- TATIONS
	Totale Française	du Nord	du Pas-de- Calais	des Mines de Lens		Anglaises	Allemandes	Belges	
	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.
1814.....	882.000	276.000	»	»	1.112.000	10.000	30.000	130.000	21.000
1840.....	3.003.000	776.000	15.000	»	4.257.000	380.000	160.000	750.000	37.000
1860.....	8.304.000	1.595.000	590.000	100.000	13.270.000	1.370.000	1.170.000	3.620.000	200.000
1880.....	19.362.000	3.702.000	4.844.000	925.000	28.846.000	3.400.000	1.260.000	5.280.000	600.000
1900.....	33.404.000	5.669.000	14.595.000	3.146.000	48.803.000	8.375.000	2.020.000	5.692.000	927.000
1903.....	35.000.000	5.889.000	16.191.000	3.228.000	47.243.000	6.047.000	2.422.000	4.838.000	1.115.000

La constatation de la richesse du Bassin du Nord suscita l'étude, par de nombreux Ingénieurs, de son prolongement dans diverses directions, notamment vers l'Ouest, à Lens. Sur la découverte, en 1846, d'indices sérieux confirmant les hypothèses déjà formulées, une Société de recherche se fonda avec le concours de MM. Casteleyn, Scrive-Labbe et Tilloy-Casteleyn de Lille. La Société des Mines de Lens se substitua en 1852 à cette Société de recherche, et, depuis 52 ans qu'elle existe, elle a eu :

— Comme Présidents de son Conseil d'administration : M. J. Casteleyn, fondateur ; M. L. Bigo, ancien Maire de Lille ; M. Léonard Danel, en fonction depuis 1876 ;

— Comme Directeurs-généraux : M. E. Bollaert, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées (1856-1898) et M. E. Reumaux, auparavant Ingénieur en chef de la Société depuis 1866.

Après des débuts marqués par des difficultés sérieuses, l'entreprise se développa rapidement, ainsi qu'on peut le voir par le tableau ci-contre, et se maintient dans un état de prospérité qui ne s'est plus démenti. L'extraction, depuis l'exercice 1853-54, celui du début, jusqu'au dernier connu, 1902-3, s'est élevée à 55.489.650 tonnes.

ANNÉES	EXTRACTION	NOMBRE DE PUIITS
	Tonnes	
1860.....	99.807	2
1870.....	408.234	4
1880.....	924.842	6
1890.....	2.371.505	9
1900.....	3.146.963	11
1903.....	3.228.715	12

La production de 1903, la plus forte qui ait été atteinte depuis l'origine, est assurée par les 12 sièges suivants :

SIÈGES	COMMUNES	EXTRACTION en 1903	NATURE DES COMBUSTIBLES
		Tonnes	
N° 1. — S ^{te} -Élisabeth..	Lens.....	171.149	3/4 gras — forges
N° 2. — Grand Condé.	Lens.....	338.850	3/4 gras à coke
N° 3. — S ^t -Amé.....	Liévin.....	382.991	gras à gaz
N° 4. — S ^t -Louis.....	Lens.....	227.921	d°
N° 5. — S ^t -Antoine...	Avion.....	248.197	d°
N° 6. — S ^t -Alfred.....	Haisnes.....	210.303	1/2 gras et 1/4 gras
N° 7. — S ^t -Léonard...	Wingles.....	285.620	d°
N° 8. — S ^t -Auguste...	Vendin.....	370.764	3/4 gras — forges
N° 9. — S ^t -Théodore..	Lens.....	205.770	gras flambant
N° 10. — S ^t -Valentin...	Vendin.....	31.738	1/2 gras et 1/4 gras
N° 11. — S ^t -Pierre.....	Loos.....	383.450	gras à gaz
N° 12. — S ^t -Édouard...	Lens.....	371.962	3/4 gras à coke

4. — PRODUITS. — ÉCOULEMENT

La Société fournit à l'industrie et à la consommation domestique tous les genres de combustibles : quart gras, demi-gras, charbons à coke et pour forges, pour générateurs et foyers.

1° *Houilles grasses flambantes*, types Newcastle et Mons. Puits n^{os} 3, 9, 11 : 29 à 32 % de matières volatiles. Usages : foyers domestiques dans la région du Nord (*forte composition 50 0/0*), gazogènes, verreries, porcelaineries, sucreries, distilleries, produits chimiques, métallurgies, brasseries, filatures, tissages, teintureries (*tout venant, tout venant industriel, fines 30 m/m*).

2° *Houilles grasses*, qualité spéciale pour la fabrication du gaz d'éclairage (puits n^{os} 3, 4, 5, 11), donnant un excellent coke (*tout venant industriel, fines 10 m/m, barreaux longs*).

3° *Houilles 3/4 grasses, maréchales*, spéciales aussi à la fabrication du coke métallurgique (puits n^{os} 1, 2, 8, 12) : houilles contenant 26 % de matières volatiles. Elles conviennent également au chauffage des chaudières et généralement aux usages où l'on recherche un combustible riche à la fois en gaz et en coke.

4° *Houilles 1/2 et 1/4 grasses*, types Cardiff et Charleroi (12 à 14 % de matières volatiles), recherchées pour foyers domestiques dans la Somme, l'Oise, la Seine et départements limitrophes (*gailleteries 7/18°, gailletins 4/7, têtes de moineaux 30/45 et 45/60 m/m*) : employées en Normandie et dans l'Ouest français pour le chauffage industriel (*tout venant, tout venant industriel, fines à 25 m/m*). Parmi ces houilles, les moins grasses conviennent et sont employées à la fabrication de la chaux, du ciment, des briques, etc. (*fines à 25 et 10 m/m*). Provenance : puits n^{os} 6, 7 et 10.

5° *Produits lavés : gras, gras pour forges, 1/2 gras, fines 10 m/m : grains 10/18 m/m : menus chaudières.*

6° *Cokes métallurgiques, de fonderie, de sucrerie, de brasserie ; cokes calibrés ; grésilles et grésillons, poussières de cokes.*

7° *Briquettes lavées 5 0/0, 7 0/0, 9 0/0 et 10 0/0 de cendres.*

5. — DÉPENSES

Les frais de premier établissement depuis l'origine ont atteint la somme de 83.800.000 fr., soit plus de 25 fr. par tonne extraite annuellement.

En voici le détail :

Les 12 sièges d'extraction actuellement en activité comportent un ensemble de 18 puits, dont 15 d'extraction et 3 d'aérage. Leur profondeur varie de 189^m (à la fosse n° 11) à 493^m (à la fosse n° 7). Leur établissement a nécessité une dépense de 27.825.000 fr. Deux nouveaux puits, les n°s 13 et 14, sont en installation : l'un devant servir à l'extraction, l'autre à l'aérage.

Les voies ferrées reliant les 12 sièges entre eux ainsi qu'aux gares du chemin de fer du Nord, à Lens, Pont-à-Vendin et Violaines et à la gare d'eau de Vendin-le-Vieil, représentent une longueur de plus de 120 kilomètres. Leur coût a dépassé 12 millions de francs avec le matériel de transport comprenant 39 locomotives et 1943 wagons à la fin de 1903.

Les achats de terrains ont absorbé 8.750.000 fr. La construction de maisons ouvrières, au nombre de 5.006 et des écoles, asiles, ouvroirs et chapelles qui en dépendent, a coûté plus de 20 millions de francs.

Il convient d'ajouter à ce qui précède la valeur du matériel et des machines, servant à l'extraction et à l'aérage des travaux, au triage, criblage et lavage, carbonisation et agglomération des combustibles, dont le montant a coûté 14.760.000 francs.

Cette partie de l'entreprise mérite une mention spéciale pour son importance et les perfectionnements qu'elle a réalisés.

La force motrice exigée par l'ensemble de l'exploitation compte :

21 machines d'extraction pour.....	6.720 chevaux vapeur
20 id. d'aérage pour.....	1.805 id.
9 id. d'épuisement.....	465 id.
20 id. de compression d'air.....	4.267 id.
30 id. électriques.....	3.088 id.
39 id. locomotives.....	4.600 id.
236 id. diverses.....	3.568 id.

soit 375 machines, fortes de..... 24.513 chevaux, non compris plusieurs centaines de treuils, pompes, etc., dans les travaux du fond.

6. — RECHERCHES. — BREVETS

La Société des Mines de Lens ne s'est pas contentée de mettre en œuvre ce matériel considérable, qui lui permet aujourd'hui d'exploiter une notable partie des 6939 hectares qui composent sa concession souterraine. L'activité, la vigilance de son Conseil d'Administration, la collaboration assidue de ses directeurs, ingénieurs et chefs de services, ont enrichi l'industrie minière, en général, d'importants perfectionnements, adoptés aujourd'hui, pour la plupart, dans tous les grands centres miniers.

Les nombreux procédés brevetés dont la liste est ci-après, et que la Société des Mines de Lens a pris l'initiative d'appliquer au fur et à mesure des besoins, témoignent de ses efforts persévérants pour apporter sa large part de progrès à l'industrie minière.

DATE DU BREVET.	INVENTEUR	OBJET DU BREVET
1873 — Juillet.....	E. Reumaux.	Embarquement des charbons.
1877 — Avril.....	Id.	Triage et criblage des houilles.
1877 — Avril.....	Id.	Taquets hydrauliques.
1886 — Décembre.....	Id.	Enclanchement des taquets du jour avec les sonneries et les barrières d'accrochage du fond.
1888 — Juillet.....	Id.	Arrêt automatique des machines d'extraction.
1888 — Septembre.....	C. Naissant.	Pulvérisateur d'eau par l'air comprimé.
1889 — Avril.....	E. Reumaux.	Taquets à effacement par rotation autour d'un axe excentré.
1889 — Avril.....	Id.	Fermeture anticipée des soupapes d'aspiration d'un compresseur par l'injecteur de l'eau de refroidissement.
1889 — Novembre.....	C. Dinoire.	Fermeture des lampes de sûreté.
1897 — Novembre.....	C. Naissant.	Appareil régulateur d'injection d'eau dans les moteurs à air comprimé.

C'est à la Société des Mines de Lens que revient l'honneur d'avoir en France créé et outillé les premiers puits à grande production ; c'est elle qui, la première, a introduit en France et rendu vraiment pratique le procédé de fonçage par voie de congélation (brevet Poetsch). Ce procédé, employé d'abord pour le creusement du puits N° 10, a été, depuis, appliqué avec succès au renouvellement du cuvelage de la fosse N° 1 et au fonçage de nouveaux puits. Il est reconnu aujourd'hui

comme le moyen le plus pratique et le plus parfait pour traverser les terrains aquifères.

C'est encore à la Société des Mines de Lens que l'Art des Mines est redevable d'un moyen original et puissant d'arrêter les venues d'eau qui, en faisant parfois irruption dans les mines, sont susceptibles de causer de véritables sinistres. En 1883, notamment, il s'en produisit une particulièrement abondante dans une galerie en cours de creusement au fond d'un puits intérieur (ou beurtia) voisin du puits d'extraction de la fosse N° 6. En quelques heures, la mine entière fut noyée. Les procédés d'épuisement, très coûteux et d'un succès problématique, ne répondant pas suffisamment aux exigences de la situation, M. Reumaux, alors ingénieur en chef de la Société, eut recours à une tentative dont la hardiesse devait être couronnée d'un plein succès. Les plans, d'une précision rigoureuse, dressés par le service de géométrie de la Société, permettaient d'établir à la surface du sol l'emplacement correspondant à la tête du beurtia, située à 200 mètres de profondeur. Un sondage fut opéré et réussit au delà de toute espérance ; par cet étroit passage, et au moyen de la dynamite et du sautage électrique, on débarrassa le beurtia de son revêtement en maçonnerie et de son guidage, puis, avec d'innies précautions, on opéra une coulée de ciment et de béton afin d'établir contre la roche solide un serrement destiné à aveugler la voie d'eau. Ce travail réussit mathématiquement, et lorsque six mois après, on épuisa les eaux, on trouva le serrement parfaitement étanche.

7. — MATÉRIEL ET MACHINES

Depuis longtemps, l'air comprimé est employé dans les Mines de Lens pour le creusement des galeries, et la Société a été une des premières à mettre couramment en usage le fer et l'acier pour leur soutènement. Les voies de roulage ont elles-mêmes reçu d'importants perfectionnements, et dans quelques galeries l'air comprimé a remplacé la traction animale avec de très sérieux avantages.

Dans tous les quartiers grisouteux de l'exploitation, l'explosion des mines s'opère aujourd'hui par l'électricité au moyen d'appareils pratiques et offrant pleine sécurité. La question d'éclairage, si importante dans les mines, est l'objet d'études constantes dans le but de fournir aux mineurs le pouvoir éclairant le plus élevé en même temps que la plus complète sécurité. C'est pour répondre à cette préoccupation que la Société a introduit l'emploi des lampes à essence et poursuivi ses essais de lampes électriques.

La Société s'est tout spécialement occupée d'assurer la sécurité de la circulation des ouvriers dans les puits de mine.

Les machines d'extraction ont été dotées d'un obturateur de vapeur et d'un frein automatique à intensité variable, pouvant agir comme évite-molettes ; ces appareils préviennent désormais, dans la mesure la plus complète, les accidents pouvant résulter d'une fausse manœuvre dans la descente ou la montée des cages, ou encore d'une incapacité subite de travail ou même d'une distraction pouvant survenir au machiniste qui effectue et dirige ces opérations de montée et descente.

Les taquets hydrauliques permettent de recevoir successivement devant un accrochage unique les divers étages d'une cage d'extraction, et cela sans que le machiniste ait à intervenir. Ces dispositifs d'accrochage sont d'autre part complétés par des barrières de sûreté des manœuvres. Le chargeur aux cages ne peut donner le signal de la remonte avant que les barrières soient fermées et le machiniste ne peut faire remonter la cage avant que le signal lui en ait été donné du fond.

Les appareils de triage sur lesquels la houille est directement déchargée par des culbuteurs mécaniques à son arrivée au premier étage, ont été l'objet d'études approfondies, et leur fonctionnement rationnel les a fait adopter pour l'application courante dans plusieurs charbonnages. Ils se composent essentiellement de deux tables : l'une de distribution, l'autre de triage, dont on fait, à volonté, varier la vitesse relative.

Dans la même catégorie rentrent tous les appareils de lavage, de criblage et de transformation, qui constituent, à côté de la grande industrie houillère, une branche annexe ayant pour objet la rectification et l'amélioration des produits.

8. — USINES

Voici les parties principales de cette branche annexe :

1° Une usine à briquettes, Biérix, puissamment outillée, produisant journellement plus de 300^T (fabrication en 1903 : 84.000^T) ;

2° Plusieurs batteries de fours à coke, des systèmes Coppée, Bernard-Seibel et « Mines Lens », ayant produit en 1903 467.000^T de coke de métallurgie et de fonderie.

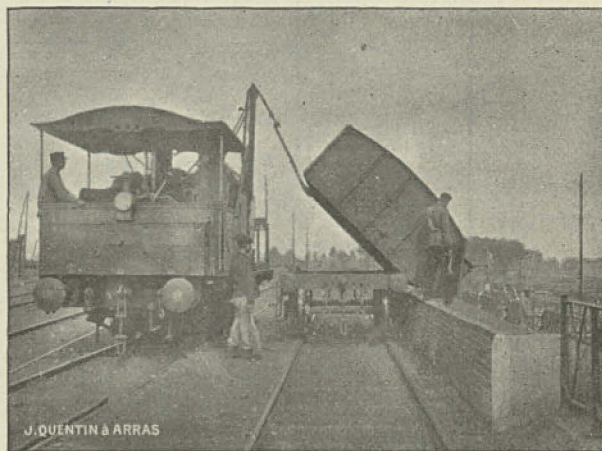
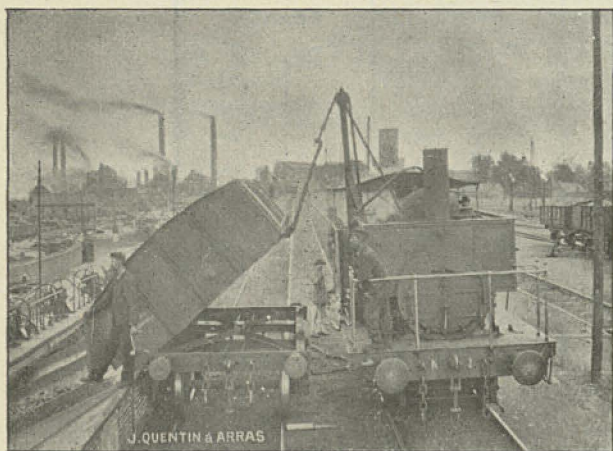
3° Deux usines à récupération des sous-produits de la fabrication du coke et une usine de distillation et de rectification pour le traitement des goudrons et des benzols bruts obtenus ; production en 1903 : 8.500^T de brai, 1.750^T de sulfates d'ammoniaque et eaux concentrées ; 1.150^T de benzols et benzines ; 3.150^T d'huiles de goudron et dérivés (crésote, vernis, graisses, etc.) ; 1.150^T de naphthalines.

4° Six installations de lavoirs, systèmes à courants d'eau, etc., pouvant laver 4.000^T par poste de 12 heures, et ayant passé en 1903 930.000^T de fines.

9. — EMBARQUEMENT

La Société des Mines de Lens a été une des premières, dans le Pas-de-Calais, à établir, pour l'embarquement des charbons, un quai important dont le matériel a été doté, dès 1872, d'utiles perfectionnements. La disposition ingénieuse des glissières et l'emploi de la locomotive elle-même pour incliner les caisses des wagons sur leurs châssis, méritent une mention particulière. Le tonnage embarqué s'est élevé à 982.000^T en 1903.

L'organisation matérielle de la gare d'eau des Mines de Lens intéressa vivement M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, lors de la visite qu'il fit aux Mines de Lens en 1879. Un autre ministre, M. Deseilligny, avait tenu en 1872



à parcourir les principales installations des Mines. On se souvient que les regrettés Présidents Carnot et Félix Faure ont, en 1889 et 1898, témoigné leur intérêt à cette vaste entreprise minière ; le premier, en visitant la fosse n° 5 et les cités ouvrières ; le second, en parcourant les travaux souterrains de la fosse n° 11 et en visitant les Écoles de la Cité St-Pierre.

10. — PERSONNEL

Le développement rapide de la Société des Mines de Lens a contribué dans une large mesure à la prospérité de la région. La ville de Lens, qui, en 1852, comptait à peine 3.000 habitants, pour la plupart employés aux travaux agricoles, a aujourd'hui près de 30.000 habitants dont les mineurs, avec leurs familles, font la très grande majorité. Le personnel de la Société comprend 13.323 ouvriers et employés, qui représentent avec leurs familles plus de 60.000 âmes.

On verra plus loin qu'elles sont les mesures qui ont été prises pour assurer à ce peuple de travailleurs une existence entourée de toutes les conditions désirables de confortable et d'hygiène.

11. — STATISTIQUE DES ACCIDENTS

Il n'est pas sans intérêt de faire ressortir la proportion relativement faible des accidents mortels aux Mines de Lens, résultat des précautions multiples prises par la Société en vue d'assurer à son personnel la sécurité compatible avec le genre de travail qu'il fournit.

Fond et Jour.

ANNÉES	LENS		PAS-DE-CALAIS		NORD		FRANCE	
	Nombre	Proportion pour 1000 ouvriers	Nombre	Proportion pour 1000 ouvriers	Nombre	Proportion pour 1000 ouvriers	Nombre	Proportion pour 1000 ouvriers
1893.....	1	0.12	36	0.85	25	1.20	124	0.93
1894.....	9	1.02	52	1.21	20	0.95	114	0.85
1895.....	8	0.88	46	1.03	23	1.05	164	1.19
1896.....	4	0.42	57	1.23	26	1.15	182	1.29
1897.....	10	1.02	68	1.38	13	0.55	153	1.06
1898.....	15	1.45	68	1.34	25	1.04	159	1.06
1899.....	6	0.55	72	1.29	45	1.83	208	1.35
1900.....	5	0.44	76	1.30	50	1.96	230	1.41
1901.....	16	1.30	83	1.33	29	1.12	198	1.20
1902.....	10	0.78	67	1.04	24	0.90	180	1.09
Moyenne décennale.	8.4	0.81	62.5	1.19	28	1.18	172.2	1.15

Il convient d'ajouter que, pour le fond seulement, la moyenne décennale 1893-1902 n'est à Lens que de 0,64 pour mille ouvriers.

12. — RÉCOMPENSES

La Société des Mines de Lens a participé à la plupart des Expositions importantes qui ont eu lieu depuis sa création. Elle y a obtenu les récompenses suivantes :

Exposition de Paris..... 1855, Mention honorable.
 — 1867, Médaille d'argent.
 — 1878, Diplôme d'honneur.
 — 1889, Grand Prix.
 Exposition de Bruxelles 1897, Grand Prix.

Exposition de Paris 1900..... { Grand Prix, classe 63.
 { 3 Médailles d'or, classes 103, 105, 106.
 { 1 Médaille d'argent, classe 109.

De nombreuses récompenses ont été accordées aux collaborateurs :

M. REUMAUX.....	{	Grand Prix. — Paris, 1889. Diplôme d'honneur. — Bruxelles, 1897.
M. BOLLAERT.....		Grand Prix. — Paris, 1900, classe 63. Médaille d'argent. — Paris, 1900, classe 106.
M. LAFITTE.....	{	Médaille d'or. — Bruxelles, 1897. Id. Paris, 1900, classe 63.
M. NAISSANT.....	{	Mention honorable. — Paris, 1878. Médaille d'argent. — Paris, 1889. Médaille d'or. — Bruxelles, 1897. Id. Paris, 1900, classe 63.
M. DINOIRE.....	{	Médaille d'or. — Paris, 1900, classe 63. Id. d'argent. — Paris, 1900, classe 109.
Autres distinctions en 1900.	}	Médaille d'or..... M. HAVARD-DUCLOS.
		Médailles d'argent.. MM. FOUGEROLLES, LECUL, CAILLEAUX, CHAFFAUX, GUÉRIN, LEMAIRE.
		Médailles de bronze. MM. VILLET, DENAL, GIRARD, DEMAILLY, A. LAURENT, CÉLISSE, MARCHAND, LAURENT, BERNARD, DUFOUR.
		Mention honorable.. MM. E. LEFEBVRE, H. CAPPÉLIÉ, DANÉL, NOËL, DELGATTE.

La Médaille d'honneur des Ministères du Commerce et de l'Industrie a été obtenue par 344 agents et ouvriers de la Société. Le Directeur général de la Société, M. E. Reumaux, a été l'objet de cette distinction au commencement de 1904, à l'occasion de sa 38^e année de services aux Mines de Lens.

La moyenne du temps de travail des ouvriers médaillés, tant en activité que retraités, dépasse 36 ans.

Des 68 employés titulaires de la médaille, 43, en activité de service, comptent, en moyenne, 36 ans de service : 25, en retraite, en comptent 39.



RENSEIGNEMENTS DIVERS

DESCRIPTION DE LA DERNIÈRE INSTALLATION FAITE

FOSSE N° 12.

Importance et situation du siège. — La fosse N° 12, ouverte à l'extraction le 1^{er} janvier 1894, est située sur le territoire de Loos-en-Gobelle. Elle exploite des charbons 3/4 gras à coke ; sa production en 1903 s'est élevée à 372.000 tonnes, soit 1.240 tonnes par jour de travail. Un puits unique, d'un diamètre de 4^m,80, cuvelé en fonte dans la traversée du niveau, sert à l'extraction, à l'épuisement et à l'aérage. Un accrochage unique est aménagé à la profondeur de 211 mètres. Guidage diamétral en rails de 20 kilos au mètre ; cages à 8 berlines réparties en 2 étages. Berlines en tôle d'acier contenant 520 kilogrammes de charbon.

Exhaure par une pompe à force centrifuge établie par la Société de Laval. La pompe, d'un diamètre de 125 millimètres seulement, est commandée directement par l'arbre d'une turbine à vapeur de Laval de 525^m/m qui fait 13.000 tours à la minute. Deux pompes centrifuges accessoires de 250^m/m commandées par un engrenage réducteur de vitesse, marchent à 650 tours ; l'une d'elles dessert d'eau froide un éjecto-condenseur ; l'autre reprend les eaux chaudes de condensation et les envoie sous charge à la pompe de refoulement. Cette dernière refoule d'un seul jet les eaux au jour sur la hauteur de 211 m. et débite 125 mètres cubes à l'heure.

Bâtiments de la fosse. — Ils comprennent : 1° Un bâtiment principal, dont la partie centrale en briques et fer contient :

Au rez-de-chaussée. — La lampisterie, un magasin, la salle de bains, l'orifice du puits ;



A l'étage intermédiaire. — Les bureaux de l'ingénieur et des employés de la fosse, la baraque des ouvriers ;

Au 1^{er} étage. — La recette à charbons ; la machine d'extraction.



A droite et à gauche, on trouve respectivement :

L'atelier de triage construit entièrement en fer ;

Le bâtiment des générateurs, du compresseur d'air et des ventilateurs, construit en briques.

2^o Un bâtiment secondaire, atelier de réparation, remises et écurie, dépôts de matériel, de denrées et marchandises diverses.

Générateurs. — 10 générateurs (emplacement prévu pour 15). Générateurs à 2 bouilleurs et corps principal tubulaire. Surface de chauffe 140^{m^2} chacun. Timbrés à 6 kilos et fournissant normalement la vapeur à 5 kilos.



Constructeurs : Cail, Fives-Lille, Société de galvanisation d'Anzin.

Machine d'extraction. — A bobines pour câbles plats en aloès : 2 cylindres de $850^{\text{m}}/\text{m}$ de diamètre sur 1.800 de course. Distribution par soupapes. Détente par cames, variable à la volonté du machiniste. Constructeur : Ateliers de Boussu (Belgique).

Dispositifs de sûreté. — La machine d'extraction est munie des appareils de sécurité de M. Reumaux, qui comprennent un obturateur et un frein.

L'obturateur ferme automatiquement la conduite d'arrivée de vapeur lorsque la cage montante arrive à une trentaine de mètres du jour ; il s'efface en même temps que le mécanicien ferme son modérateur. Si donc le mécanicien néglige de

fermer son modérateur, la vapeur reste coupée par l'obturateur et la machine s'arrête.

Le frein peut être serré à la main par une vis ou bien commandé par un cylindre à vapeur. Le cylindre est pourvu de dispositifs qui permettent d'obtenir les effets suivants :

Le machiniste peut admettre à volonté la vapeur dans le cylindre et serrer le frein à tout instant.

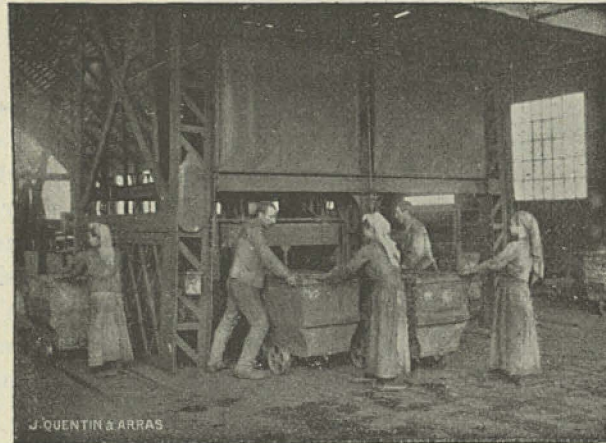
Lorsque la cage montante dépasse de 1 mètre le plat du moulinage, le frein fonctionne automatiquement avec toute sa puissance en agissant comme évite-mollettes.

Pour la descente du personnel, le frein entre en action automatiquement vers la fin de la cordée et produit un serrage modéré, et d'ailleurs réglable à volonté, qui réduit la vitesse dans la proportion que l'on désire.

Enfin, en cas de rupture de la conduite générale de vapeur ou d'un générateur, le frein à vapeur fonctionne à fond instantanément.

Moulinage. — La recette à charbons est simple ; les deux étages de la cage y sont présentés successivement par le machiniste. Elle est munie de taquets à relèvement qui sont enclenchés par la corde de la sonnette du fond au jour ; tant que le chargeur du fond n'est pas prêt et qu'il n'a pas sonné, les taquets sont immobilisés et le moulineur ne peut livrer passage à la cage.

Triage. — L'atelier de triage comprend deux installations symétriques, dont chacune est desservie par un culbuteur à rotation complète et à mouvement commandé par embrayage. Les charbons sont classés sur des grilles fixes, nettoyés sur des toiles mobiles et conduits aux



wagons par des toiles de transport et de reconstitution. Les voies de chargement sont desservies par un chariot transbordeur actionné par un appareil à



embrayage. La force motrice est fournie à cet ensemble par un moteur à 2 cylindres 200/250 tournant à 160 tours et construit par Fives-Lille. L'atelier de triage a été installé par les Ateliers d'Hautmont pour l'ossature, et Dubois, à Anzin, pour les appareils.

Compresseur. — Deux cylindres à vapeur attelés en tandem sur les 2 cylindres à air. Diamètre des cylindres à vapeur : $700^m/m$; à air : $620^m/m$; course commune : $1^m,400$. Détente variable à la main. Régulateur de pression qui étrangle progressivement l'arrivée de vapeur quand la pression de l'air augmente et qui finit par la couper tout à fait quand la pression atteint la limite qu'on ne veut pas dépasser.

L'air est refroidi par injection d'eau pulvérisée pendant la compression — 45 tours à la minute produisant 12^{m^3} d'air à la pression de 4 k. 5. Constructeur : Dubois, à Anzin.

Ventilateurs. — 2 ventilateurs Rateau de $3^m,40$ de diamètre, commandés chacun directement par un moteur à un seul cylindre $160 \times 600^m/m$. 160 tours à la minute. Constructeur : Biérix, à Saint-Etienne.

Alimentation. — Pompes alimentaires. Injecteurs à vapeur vive. Injecteurs à vapeur d'échappement. Epurateur d'eau, système Desrumeaux, ramenant à 8° hydrotimétriques l'eau des puits alimentaires qui titre 23° .

Éclairage. — Pour le jour, une dynamo 110 volts 70 ampères commandée par une machine Armington. Pour le fond, une dynamo 110 volts 27 ampères commandée par une machine Soho.

CONDITION DES LOGEMENTS OUVRIERS : SALAIRES

Nous avons vu plus haut que la Société des Mines de Lens occupe, dans ses 12 centres d'extraction, un personnel de 13.323 ouvriers et employés, qui, avec leurs

familles souvent nombreuses, forment une agglomération de 60 à 65.000 personnes. C'est dire que la question des logements d'ouvriers a dû être étudiée au double point de vue du nombre et de l'hygiène, sans négliger l'économie, qui est ici, bien entendu, tout à fait primordiale.

	LOUÉES	EN CONSTRUCTION	TOTAL
Cité Ste-Élisabeth..... Fosse N° 1..	183	2	185
» du Grand-Condé..... » N° 2..	476	»	476
» St-Amé..... » N° 3..	652	»	652
» du Moulin..... » N° 4..	906	52	958
» d'Avion..... » N° 5..	132	19	151
» de Douvrin..... » N° 6..	133	»	133
» St-Léonard..... » N° 7..	270	»	270
» St-Auguste..... » N° 8..	510	»	510
» Jeanne d'Arc..... » N° 9..	261	8	269
» de Vendin..... » N° 10..	47	34	81
» St-Pierre..... » N° 11..	606	»	606
» St-Édouard et St-Laurent.. » N° 12..	557	20	577
En ville.....	222	6	228
Ensemble.....	4955	141	5096

Les visiteurs qui parcourent les cités ouvrières établies autour de chacun des puits en emportent une impression rassurante sur la vie matérielle et morale des mineurs de Lens. Le panorama de ces 5.000 toits de tuile éparpillés dans les plaines de la Gohelle constitue déjà une indication sur les sacrifices consentis par la Société au profit de son personnel ; mais pour en avoir une notion bien complète, il faut avoir vu de près ces villages, coupés de larges rues et de boulevards plantés, où des habitations de types variés donnent satisfaction à toutes les exigences, à tous les goûts et à toutes les nécessités.

La situation des cités à proximité du puits dont elles dépendent respectivement est un avantage d'une importance incontestable. Toutefois, on n'y a pas sacrifié les conditions hygiéniques, telles que l'exposition, l'aération, la salubrité, etc. Toutes les habitations sans exception, sont parfaitement saines et soigneusement construites. La plupart comportent six pièces : trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage, et toutes ont une cour avec bûcher, cabinets d'aisance et poulailler. Les maisons du type le plus récent sont isolées deux par deux et possèdent chacune un jardin de 3 à 15 ares.

Le prix de la location de chaque maison est d'une modicité extrême : 5 à 7 fr. 50 par mois (438 maisons louées à 7 fr. 50 ; 3.001 à 6 fr. 50 ; 464, de 5 fr. 50 à 6 fr. ; 526 à 5 fr.).

Des écoles gratuites de garçons et de filles, où l'éducation est donnée à 4.416 enfants, des chapelles, des ouvroirs, des asiles, complètent chaque village. Les plaisirs eux-mêmes n'ont pas été plus oubliés que les précautions morales. Des places très vastes sont réservées aux jeux, au tir à l'arc, etc., et de belles avenues, plantées d'arbres, offrent à la population laborieuse des cités un moyen particulièrement agréable et pratique de faire, sans aller loin, des promenades d'un réel intérêt.

La Société fournit gratuitement aux nombreuses Sociétés coopératives fondées par ses ouvriers, les locaux qui leur sont nécessaires. Enfin des Sociétés musicales, fanfares, chorales, sociétés d'archers, etc., contribuent à entretenir, dans la population des cités, des goûts d'économie et des habitudes de bonne camaraderie.

Il convient de dire que tous ces avantages sont très appréciés des 21.970 habitants des cités qui rivalisent de zèle dans l'arrangement de leurs habitations et dans l'entretien de leurs jardinets.

Dans un ordre d'idées différent, la Société des Mines de Lens met encore à la disposition de son personnel les avantages du chauffage gratuit.

En outre, les plus humbles collaborateurs ont profité, dans une juste mesure, de la prospérité progressive de la Société, grâce à des augmentations de salaires dont le tableau ci-dessous donne une idée.

SALAIRE ANNUEL	OUVRIERS A LA VEINE (AIDES COMPRIS)	OUVRIERS DE TOUTE CATÉGORIE DU FOND
Exercice : 1869-1870	Fr. 1.199 18	Fr. 1.072 95
» 1879-1880	1.409 07	1.124 32
» 1889-1890	1.763 51	1.291 77
» 1894-1895	1.625 71	1.301 60
» 1895-1896	1.693 40	1.338 43
» 1896-1897	1.723 13	1.355 10
» 1897-1898	1.756 76	1.392 61
» 1898-1899	1.847 36	1.470 66
» 1899-1900	1.915 68	1.528 19
» 1900-1901	2.076 09	1.646 02
» 1901-1902	2.044 65	1.596 20

Si l'on considère que cette augmentation progressive des salaires moyens a toujours correspondu à une diminution également progressive des difficultés du travail, grâce aux nouvelles méthodes d'extraction et à la création d'appareils de sûreté qui réduisent les risques, on aura l'explication de l'attachement du personnel au métier de mineur, aujourd'hui recherché par les ouvriers de la région de préférence à tous les autres.

HABITATIONS OUVRIERES. — CITÉS

Les habitations ouvrières sont construites par entreprises en groupes importants de 50, 100, 200. La Société des Mines de Lens fournit les briques et la chaux qu'elle fabrique elle-même.

Toutes les habitations comportent une cave : elles sont donc très sèches. On a utilisé le relief du sol pour établir les cités suivant une pente, afin d'assurer l'écoulement des eaux, ainsi qu'on le verra plus loin. Une captation d'eau douce, assurée par des nochères volantes et tuyaux de descente, permet à la ménagère de se fournir à ses besoins.

Les enduits sur mur et sur lattes sont composés d'une couche d'argile sableuse mélangée d'anas et d'une couche de chaux coulée dans laquelle on incorpore de la bourre.

Les pierres entrant dans la construction des habitations viennent des carrières de Tournai : on a employé aussi des agglomérés de ciment Nothomb.

Le fer sous forme d'I, intervient dans la construction des linteaux ; il sert de sommiers pour voussettes de caves ; sous forme de barre à section ronde ou carrée, il est employé comme ancrages de maçonneries.

Le rejointoyage des parements extérieurs est fait à joints ordinaires, en mortier blanc ou noir, ou à joints tracés pour les maisons plus soignées (habitations d'employés). On arrive ainsi à des motifs de décoration très heureux.



Le carrelage des rez-de-chaussée est fait en carreaux rouges de Beauvais mesurant 16×16 $\frac{c}{m}$, ou, dans les maisons d'employés, en céramique jaune ou noire avec dessins formant tapis.

Le ciment est employé pour enduire le soubassement des murs au droit des tuyaux de descente des eaux ; les chaperons de murs, etc. Les fosses d'aisance sont enduites en mortier ordinaire, de construction.



Le bois employé pour les escaliers est de l'orme ; pour les menuiseries, qui sont données à des entreprises particulières et imposées aux entrepreneurs des maisons, on emploie le sapin rouge et le chêne du pays.

La couverture des maisons est faite en tuiles mécaniques.

La verrerie est fournie par l'entrepreneur, et provient des fabriques du pays.

Les épaisseurs de murs sont les suivantes : en fondation, $0^m,45$; en élévation, $0^m,34$; murs de refend, $0^m,22$; cloisons, $0^m,11$.

Les pompes servant à l'alimentation d'eau potable sont installées sur des forages creusés jusqu'à 10, 20 et même 40 mètres de profondeur. Le forage est protégé sur 10 à 15 mètres de sa hauteur, par une gaine en bois ou en fer galvanisé. L'aspiration de l'eau est assurée par un plongeur en plomb, ayant $50^m/m$ de diamètre intérieur, logé dans la gaine en bois. Dans certains cas, pour obtenir une bonne aspiration, l'on creuse un avant-puits de 1 mètre de diamètre, revêtu intérieurement d'une maçonnerie de $0^m,22$ d'épaisseur.

Plusieurs cités sont fournies d'eau sous pression par une bêche installée dans les bâtiments du puits d'extraction et alimentée par des pompes à grand débit.

La Société des Mines de Lens a construit jusqu'à 5 et 600 maisons certaines années.

JARDINS

La superficie du jardin attenant aux habitations ouvrières est variable : la moyenne des jardins de la cité de la fosse N° 11, où les maisons sont installées deux à deux et d'une façon symétrique au milieu d'un enclos, atteint 13 ares 20 centiares. Avant d'attribuer une maison à un ménage ouvrier, la Société des Mines de Lens fait planter, dans le jardin y attenant, quatre arbres fruitiers à haute tige ; contre la maison deux espaliers et deux vignes ; près du trou à fumier, quelques sureaux au feuillage varié. Elle se charge de l'entretien de ces arbres ainsi que des haies vives qui clôturent le jardin.

L'ouvrier arrange et cultive son jardin à sa guise. Généralement il dessine avec goût son petit coin de terre, et en peut retirer les légumes nécessaires à l'entretien de son ménage. Il lui faudrait des connaissances un peu plus étendues en culture : depuis peu, les premières notions de culture potagère et d'arboriculture fruitière sont données aux enfants des écoles de la Société, dans les classes et dans le jardin d'expérience que possède chaque école.

On voit beaucoup de jardins très soignés, où l'ouvrier a planté des arbustes, lilas, cytises, groseilliers, etc., cultive une assez grande variété de fleurs et construit des berceaux de plantes grimpantes.

La Société entretient, dans chaque cité, un ou plusieurs petits parcs plantés avec soin (lilas, cytises, seringas, aléas, deutzias, conifères, lauriers-amandiers, etc.)

Quelques chiffres donneront l'idée de la somme de travail effectuée et du capital dépensé pour ces installations. Le sol calcaire des cités des fosses N°s 3, 4, 8, 11 et 12 étant recouvert de 15 centimètres à peine de terre végétale, il a fallu, pour le rendre cultivable, y apporter des quantités considérables de terre ; pour la seule cité N° 11, 25.000 mètres cubes. Pour implanter des haies dans un sol si ingrat, on a ouvert des tranchées de 0^m,60 de largeur et de 0^m,60 de profondeur qui ont été comblées de bonne terre.

La dépense faite pour la création des parcs et des jardins attenant aux cités et entourant les habitations, a atteint près d'un demi-million.

Ces plantations prennent une importance chaque année plus considérable ; partout où se rencontre une partie de terre utilisable, on y organise une pelouse agrémentée de massifs, qui aide à donner aux villages ouvriers des Mines de Lens, une certaine coquetterie et une garantie hygiénique appréciable.

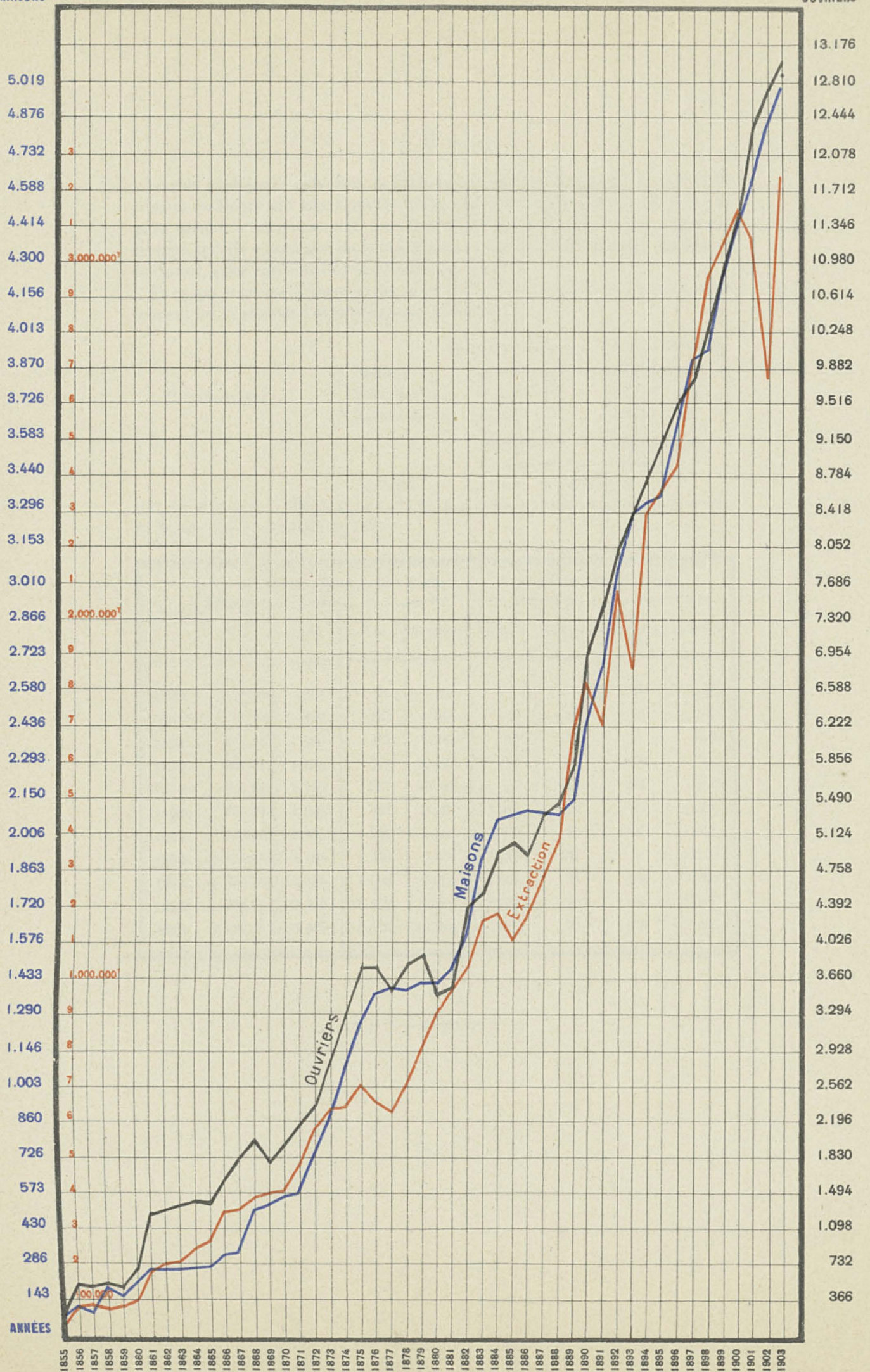
On verra, par le tableau ci-après, que la Société n'a pas étudié moins de 31 types d'habitations ouvrières, et 13 d'habitations pour ses employés, s'ingéniant à mettre ces maisons à la portée des familles nombreuses (8 ou 10 personnes) ou réduites (ménages sans enfants, veuves avec ou sans enfants).

DATES	TYPE	SURFACE	PRIX DE REVIENT	PRIX AU MÈTRE	LOYER
MAISONS D'OUVRIERS.					
1855.....	1	41 ^{m2} 60	2.600 fr.	63 fr.41	6 fr.50
	2	25 50	1.800	70 60	5 50
1860.....	3	47 40	2.900	61 20	5 50
1866.....	4	30 »	2.800	93 35	5 50
1867.....	6	44 30	2.900	65 40	6 »
	7	43 60	3.100	71 10	5 50
1868.....	8	40 »	3.100	77 50	5 50
1874.....	11	46 40	2.800	61 65	6 »
	12	39 60	3.000	75 75	5 50
1875.....	14	55 80	3.200	57 35	6 55
1882.....	17	38 50	3.200	83 10	10 »
	20	44 80	2.900	64 75	5 50
	21	37 80	2.800	74 10	5 50
1883.....	22	28 »	2.900	103 60	10 »
	23	26 70	2.000	75 »	5 »
	27	26 »	1.700	65 40	5 »
1891.....	28	50 10	2.970	59 30	5 50
	29	55 90	3.900	69 76	5 50
	30	50 10	3.000	59 90	5 50
1892.....	31	28 50	2.170	75 80	5 »
	32	49 80	3.100	62 30	5 50
1893.....	33	28 50	2.000	70 20	5 »
	34	53 30	3.140	58 90	5 50
1894.....	35	53 30	3.250	61 »	5 50
	36	32 »	2.370	74 05	5 »
1896.....	37	53 20	3.940	74 25	5 50
1897.....	38	53 20	3.580	67 30	5 50
1898.....	39	53 20	3.765	70 80	5 50
1899.....	40	44 75	3.800	84 90	10 »
1902.....	41	64 56	4.800	74 35	6 50
1903.....	42 { Pour Ouvriers retraités}	32 11	1.650	51 38	2 »
MAISONS D'EMPLOYÉS.					
1865.....	5	56 ^{m2} »	4.000 fr.	71 fr.45	15 fr.»
1868.....	9	49 »	4.100	83 70	15 »
1873.....	10	52 »	3.500	67 50	15 »
1875.....	13	57 60	4.200	72 95	15 »
	15	44 80	3.400	75 90	15 »
1879.....	16	52 80	3.700	70 10	15 »
1882.....	18	52 40	4.500	85 90	15 »
	19	52 40	4.300	82 10	15 »
1893.....	24	67 80	5.000	73 75	15 »
	25	53 30	3.900	73 20	15 »
1894.....	26	54 30	3.800	70 »	15 »
1902.....	27	63 27	7.800	123 29	15 »
1904.....	28	61 28	9.800	159 92	15 »

MAISONS

EXTRACTION

OUVRIERS





Le prix modique des diverses habitations est loin de rémunérer le capital de premier établissement et surtout l'entretien, qui est considérable. — On peut dire qu'en somme la Société ne voit, dans la modicité des loyers, qu'un des nombreux moyens, qu'elle a institués, de rendre à ses ouvriers l'existence, après les heures de travail, aussi agréable et peu coûteuse que possible.

En ce qui concerne l'entretien des maisons, voici un relevé des dépenses faites pendant les 12 mois de l'exercice social 1902-1903 :

	MAISONS D'EMPLOYÉS		MAISONS D'OUVRIERS	
RÉPARATIONS.....	Salaires	21.294 fr. 26	57.731 fr. 62	
	Fournitures ..	13.813 63	36.248 76	
	Charrois, etc.	5.557 06	14.831 97	
		<u>40.664 fr. 95</u>	<u>108.812 fr. 35</u>	

Au total..... 149.477 fr. 30

soit, pour environ 4.800 maisons, 31 fr. par maison ayant rapporté en moyenne 84 fr. de loyer (406.601 fr. 02).

ANNÉES	EXTRACTION tonnes	NOMBRE D'OUVRIERS			NOMBRE DE MAISONS			
		Fond	Jour	ENSEMBLE	habitées	inhabitées	en construction	ENSEMBLE
1855 ...	38.848	228	71	299	»	»	78	78
1858 ...	74.370	420	125	545	80	15	70	165
1863 ...	213.377	966	379	1.345	245	8	»	253
1868 ...	381.317	1.505	530	2.035	307	26	179	512
1873 ...	654.022	2.160	627	2.787	599	19	241	859
1878 ...	706.644	2.998	809	3.807	1.091	209	88	1.388
1883 ...	1.170.033	3.474	1.094	4.568	1.672	43	196	1.911
1888 ...	1.411.651	4.185	1.276	5.461	1.999	107	1	2.107
1893 ...	1.838.548	6.499	1.902	8.401	2.928	74	318	3.320
1898 ...	2.977.154	7.890	3.432	10.322	3.667	115	180	3.962
1903 ...	3.228.715	9.804	3.210	13.014	4.748	75	183	5.006

ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

CAISSES DE SECOURS

En outre des œuvres philanthropiques et des Institutions patronales citées plus haut, la Société des Mines de Lens donne un très large concours aux œuvres de prévoyance, parmi lesquelles il convient de citer tout spécialement la Caisse de Secours et la Caisse de retraites.

Depuis l'origine de la Société, c'est-à-dire depuis 1852, quatre Caisses de secours ont été créées et se sont succédé.

Ces Caisses ont toujours revêtu par accord tacite, le caractère d'adhésion obligatoire pour tout le personnel de la Société.

Première Caisse. — La première Caisse a été organisée le 1^{er} Octobre 1860 et a fonctionné pendant dix années, jusqu'au 18 Octobre 1870.

Elle était administrée par une Commission mixte d'ouvriers et d'employés, désignée par la Société.

Les recettes se composaient de :

- 3 %₀ retenus sur les salaires ;
- 1 %₀ versé par la Société.

Les statuts prévoyaient le paiement :

- 1^o Des indemnités journalières aux malades et aux blessés ;
- 2^o Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires ;
- 3^o Des pensions aux ouvriers invalides.

Les réserves de cette Caisse, qui s'élevaient à 133.507 fr. 61 au moment de la dissolution, en Octobre 1870, ont été partagées entre tous les adhérents au prorata de leur temps de cotisation.

Ce partage a été provoqué par les ouvriers, qui se sont mis en grève pour cet objet et qui n'ont repris le travail qu'après avoir obtenu satisfaction.

Deuxième Caisse. — La deuxième Caisse de Secours a été organisée le 18 Octobre 1870 et a fonctionné pendant vingt-deux années, jusqu'au 31 Décembre 1891.

Elle était administrée par un Conseil d'« *ouvriers élus* » au scrutin par section et présidé par le Directeur Général de la Société.

Les recettes se composaient de :

- Une cotisation fixe par catégorie de salaire (3 % environ).
- Une subvention de la Société (1 % environ).

Les statuts prévoyaient le paiement :

- 1° Des indemnités journalières aux malades et aux blessés ;
- 2° Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires ;
- 3° Des indemnités aux ouvriers invalides.

Les réserves ne devaient pas dépasser le chiffre de 15.000 francs, et l'excédent devait être partagé tous les ans au moment de la fête de la localité.

La dissolution de cette Caisse a été prononcée en fin d'année 1891, à la suite d'un accord arbitral, intervenu entre les ouvriers et la Société le 29 Novembre 1891, accord qui stipulait que le service des malades serait, à l'avenir, séparé de celui des blessés, incurables et veuves.

Le déficit, qui était de 33.015 fr. 20 au moment de la dissolution, a été comblé par une subvention de la Société.

Troisième Caisse. — La troisième Caisse de Secours a été organisée le 1^{er} Janvier 1892 et a fonctionné pendant trois années et demie jusqu'au 30 juin 1895.

Elle était administrée par un Conseil uniquement composé d'« *ouvriers élus* » au scrutin par section et présidé par un ouvrier.

Les recettes se composaient de :

- Une cotisation fixe par catégorie de salaire (3 % environ).

Les statuts prévoyaient le paiement :

- 1° Des indemnités journalières aux malades ;
- 2° Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires.

Les réserves ne devaient pas dépasser le chiffre de 50.000 fr. ; l'excédent devait être distribué en secours extraordinaires.

La dissolution de cette Caisse a été prononcée le 30 Juin 1895 lors de la mise en vigueur, le 1^{er} Juillet 1895, de la Loi du 25 Juin 1894 sur les Caisses de Secours des ouvriers mineurs.

Les réserves, qui étaient de 19.392 fr. 47 au moment de la dissolution, ont été, de par la Loi, versées à la nouvelle Caisse.

Il y a lieu de faire remarquer ici que de 1870 à 1895, c'est-à-dire pendant 25 années, l'élection des membres du Conseil des différentes Caisses a toujours eu lieu au scrutin de liste par section dans le carreau des fosses et un jour de travail, et cela très librement sans avoir jamais donné lieu à aucune réclamation ou contestation, soit des électeurs, soit de la Société.

Une remarque aussi importante à faire est la suivante : Pendant cette même période de 25 années, le Conseil a été uniquement composé *d'ouvriers élus par leurs camarades*, présidé pendant les 22 premières années par un représentant de la Société et pendant les 3 dernières années par un ouvrier. Ce qui permet de constater que la Caisse, pendant une longue période qui n'a, du reste, pris fin qu'avec l'application de la Loi sur les Caisses de Secours des ouvriers mineurs, a été *entièrement administrée par les ouvriers eux-mêmes*.

Quatrième Caisse. — La quatrième Caisse de Secours actuellement en fonctionnement, a été organisée le 1^{er} Juillet 1895 suivant les dispositions de la loi du 29 Juin 1894 sur les Caisses de Secours des ouvriers mineurs.

Elle est administrée par un Conseil composé de 36 membres dont 24 sont élus au scrutin de liste par section et 12 désignés par la Société.

Elle est alimentée :

- 1^o Par un prélèvement de 2 p. % sur le salaire de chaque ouvrier ou employé ;
- 2^o Par un versement de la Société égal à la moitié du prélèvement fait sur le salaire de chaque ouvrier ou employé soit 1 p. % ;
- 3^o Par le produit des amendes pour infractions aux règlements de la Mine.

Les statuts prévoient le paiement :

- 1^o Des indemnités journalières aux malades ;
- 2^o Des frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires ;
- 3^o Des secours extraordinaires ;
- 4^o Des secours aux veuves et leurs enfants, orphelins et ascendants des membres participants décédés ;
- 5^o Des secours aux Réservistes et Territoriaux.

Les réserves ne doivent pas dépasser le chiffre des recettes de six mois.

Elles étaient, au 31 Décembre 1903, après quatre années de fonctionnement, de 355.061 fr. 99.

Sur ce chiffre, une somme de 300.000 fr. est déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations et rapporte un intérêt de 4 1/2 % l'an.

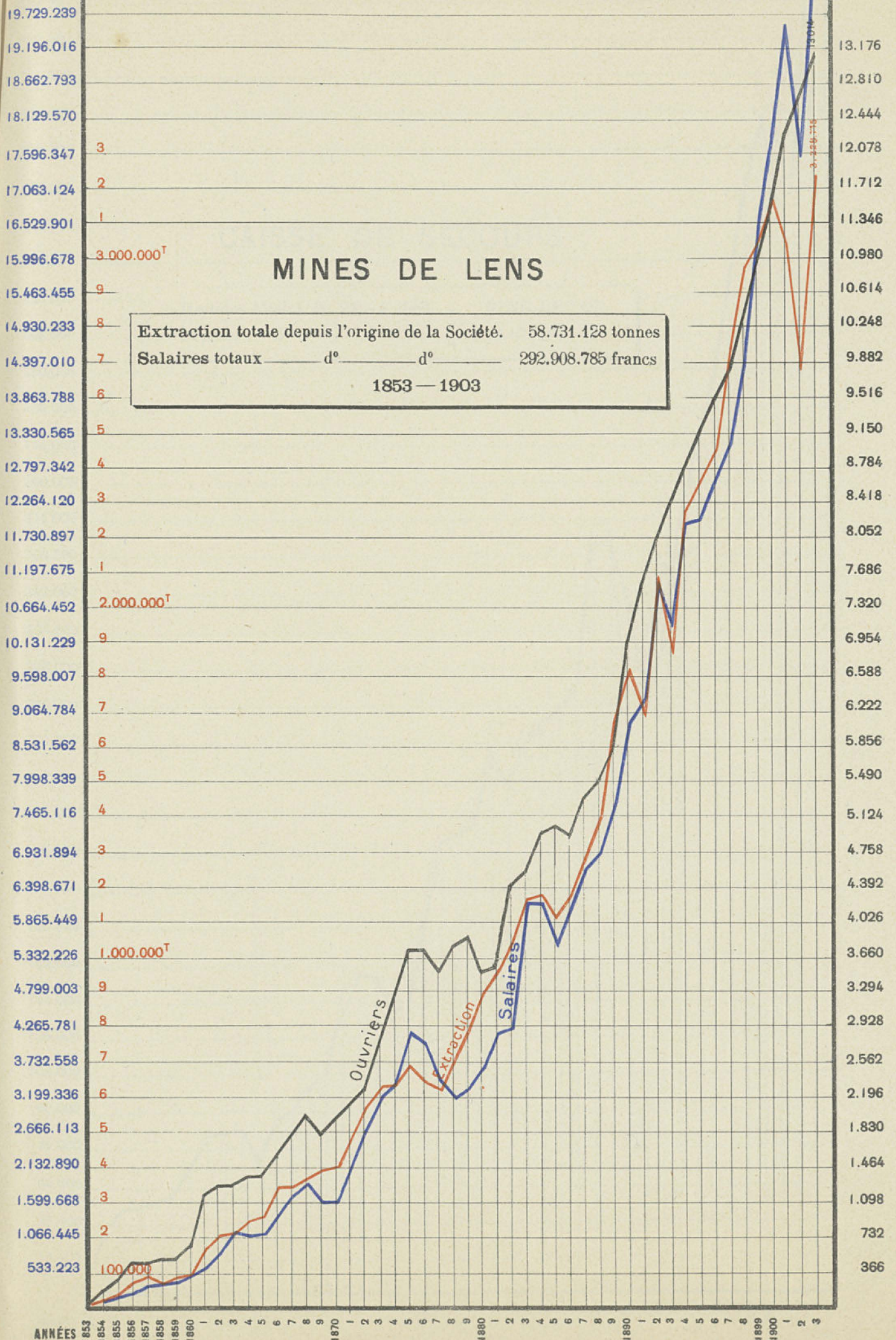
Le service médical, pour les soins à donner aux participants et aux membres de leur famille, s'étend sur 89 communes.

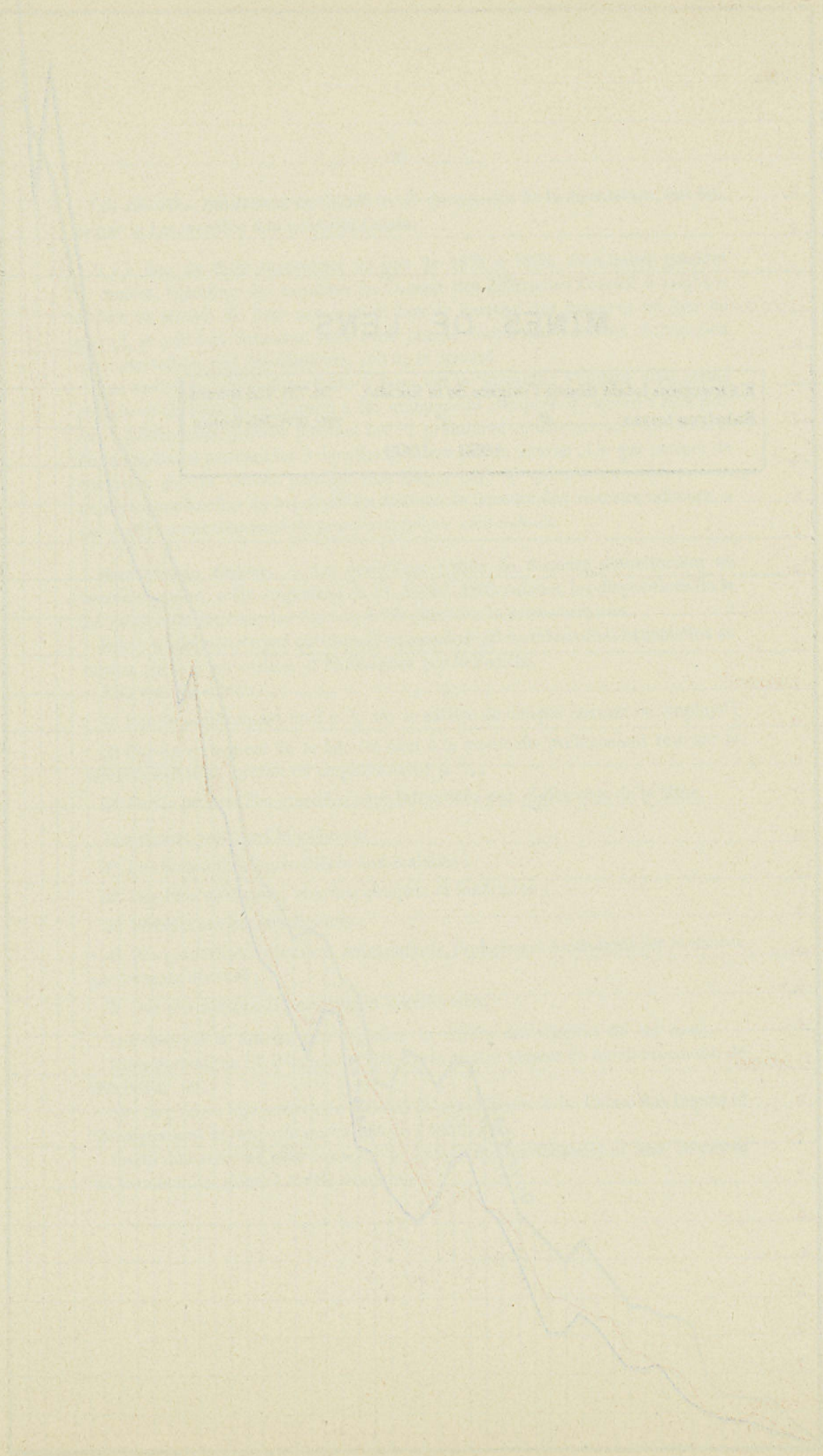
SALAIRES

PERSONNEL

MINES DE LENS

Extraction totale depuis l'origine de la Société. 58.731.128 tonnes
 Salaires totaux d° d° 292.908.785 francs
 1853 — 1903





FRANCS

630.000
 612.000
 594.000
 576.000
 558.000
 540.000
 522.000
 504.000
 486.000
 468.000
 450.000
 432.000
 414.000
 396.000
 378.000
 360.000
 342.000
 324.000
 306.000
 288.000
 270.000
 252.000
 234.000
 216.000
 198.000
 180.000
 162.000
 144.000
 126.000
 108.000
 90.000
 72.000
 54.000
 36.000
 18.000
 0

CAISSE DE SECOURS

Recettes totales de 1860 à 1903.....	10.507.468 ^{fr.} 86
Dépenses — d ^e — d ^e	10.152.406 ^{fr.} 87

Recettes

Dépenses

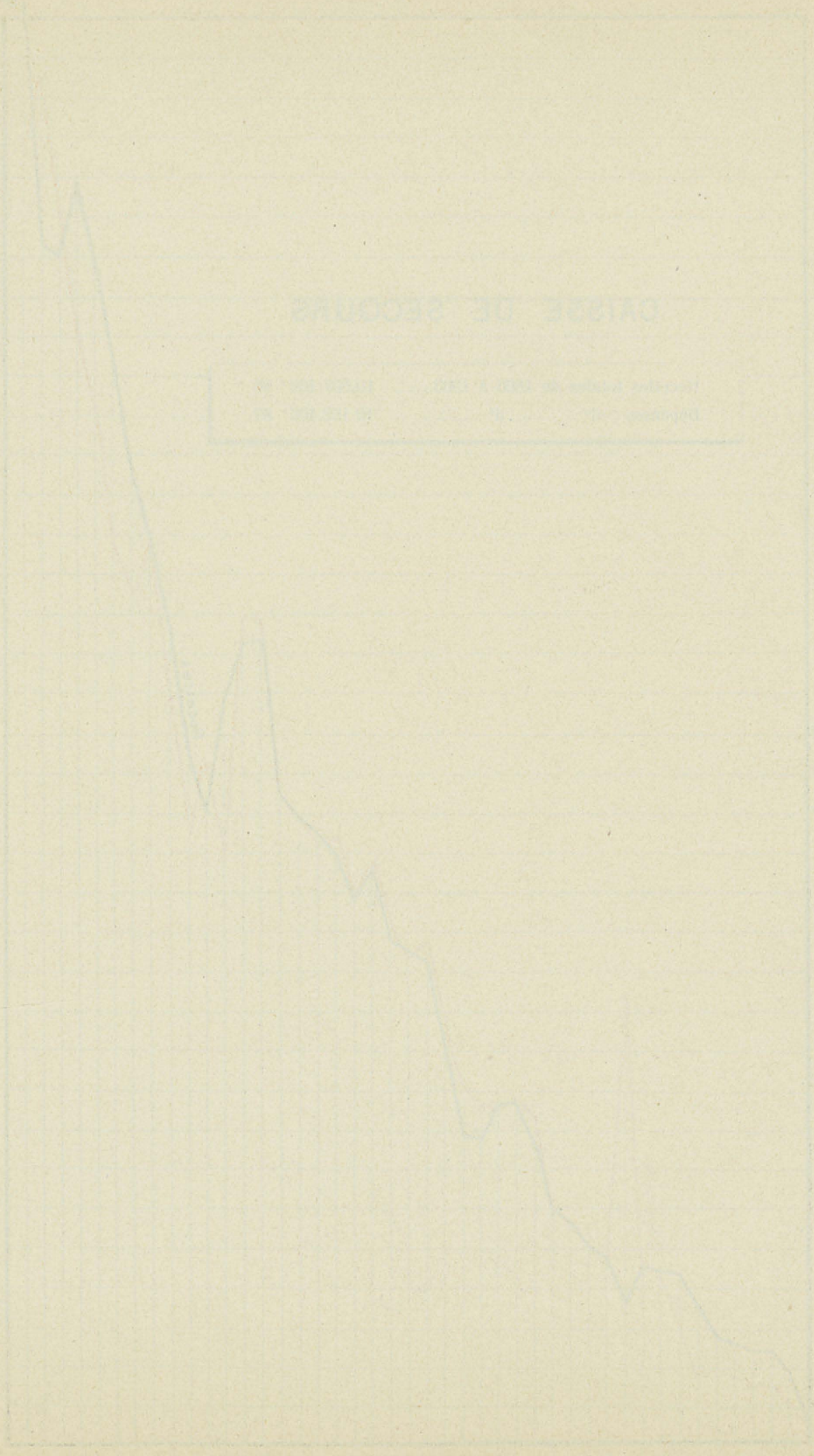
687.000

ANNÉES

1860 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1870 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1880 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1890 1 2 3 4 5 6 7 8 1899 1900 1 2 3

TABLEAU DE SECOURS

Service de Secours
N° 119



FRANCS

630.000
612.000
594.000
576.000
558.000
540.000
522.000
504.000
486.000
468.000
450.000
432.000
414.000
396.000
378.000
360.000
342.000
324.000
306.000
288.000
270.000
252.000
234.000
216.000
198.000
180.000
162.000
144.000
126.000
108.000
90.000
72.000
54.000
36.000
18.000
0

CAISSE DE SECOURS

RECETTES

NOTA : A partir du 1^{er} Janvier 1892, la Société des Mines de Lens a pris à sa charge le service des blessés, incurables.

Il a été dépensé de ce fait :

Indemnités journalières..	2.552.752,17
Frais médicaux	157.766,23
Frais pharmaceutiques...	55.449,21
Frais funéraires.....	41.287,86
Divers.....	50.045,73
Total.....	2.857.301,20

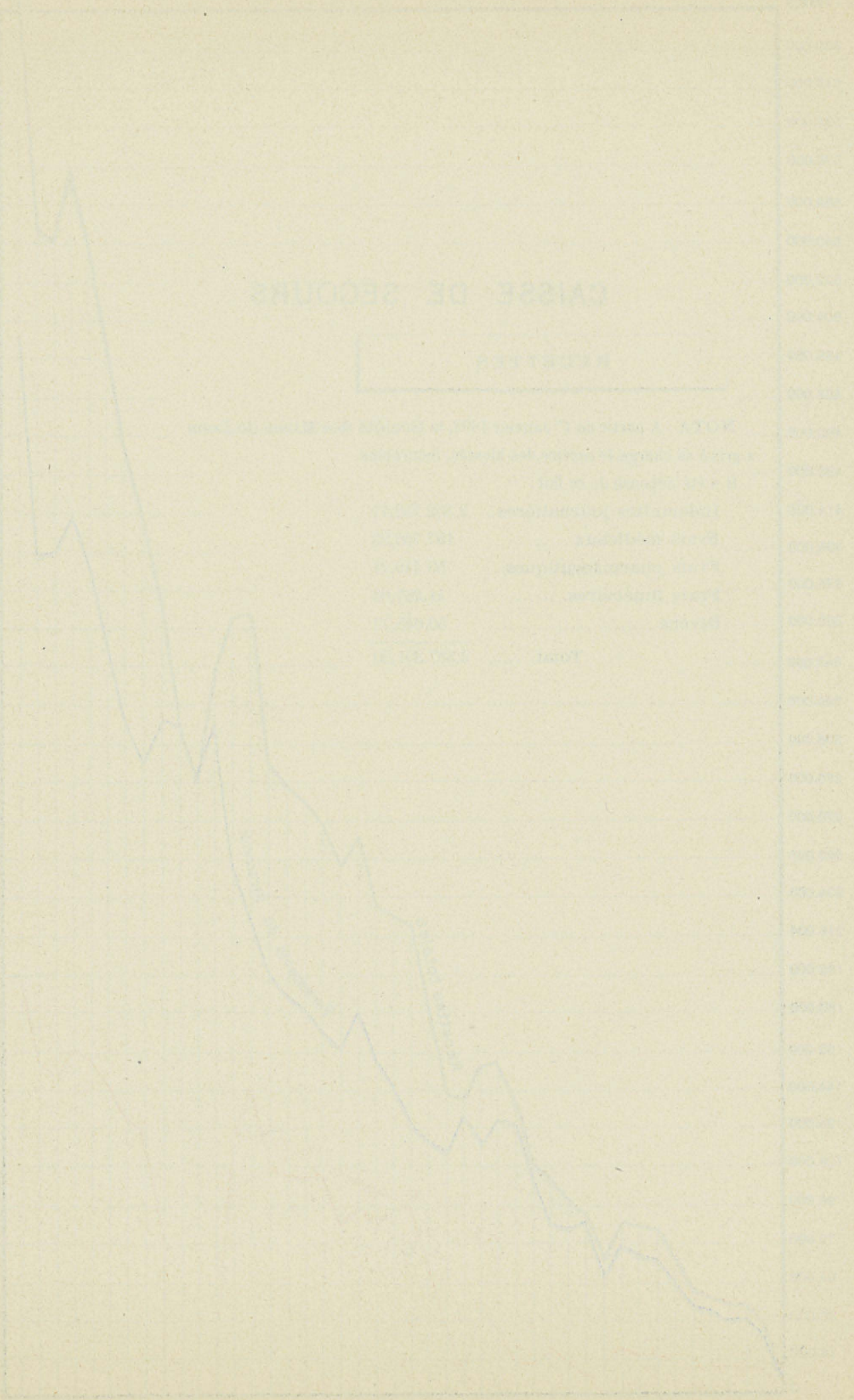
ANNÉES

1860 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1870 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1880 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1890 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1899 1890 1 2 3

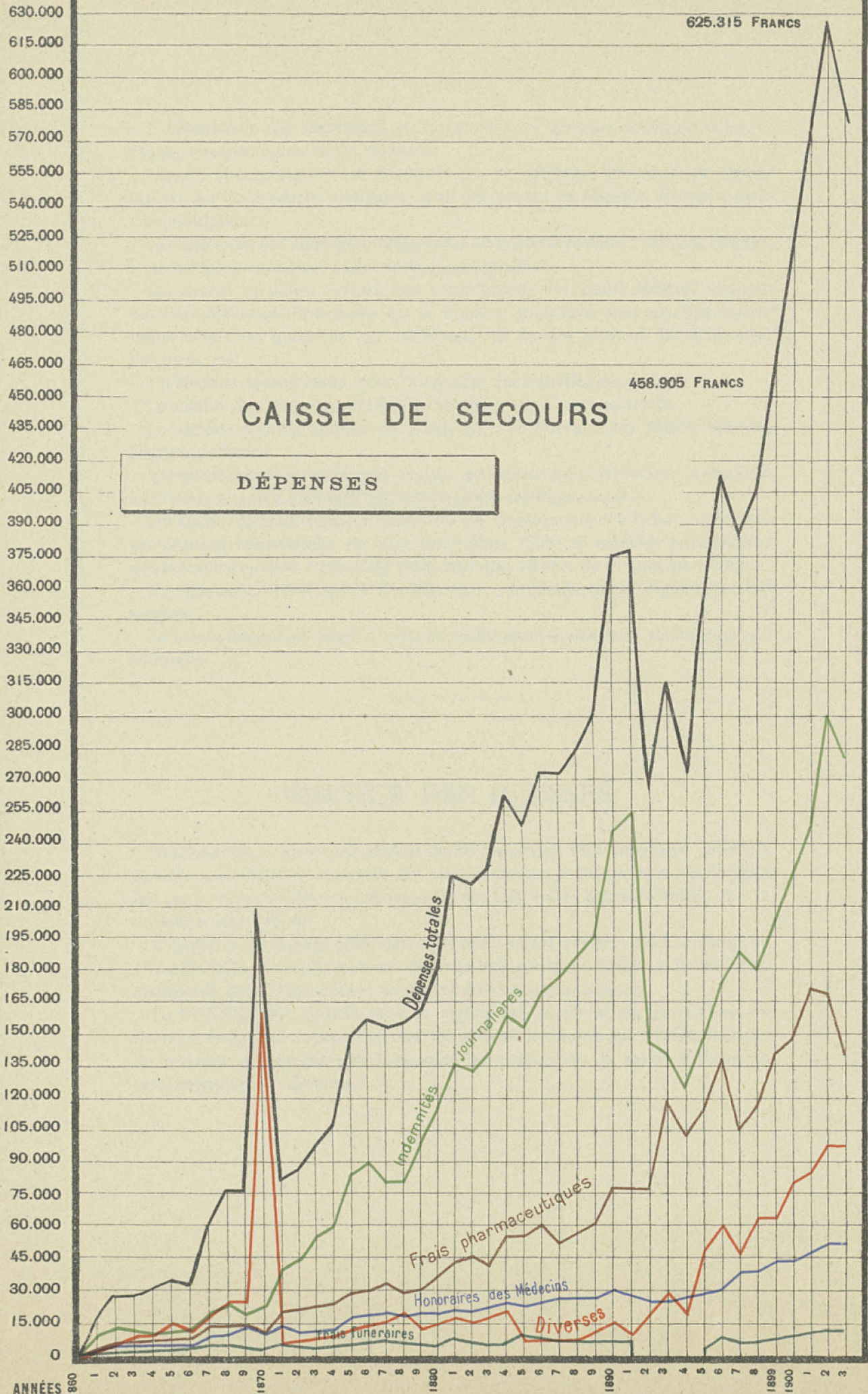
Recettes totales

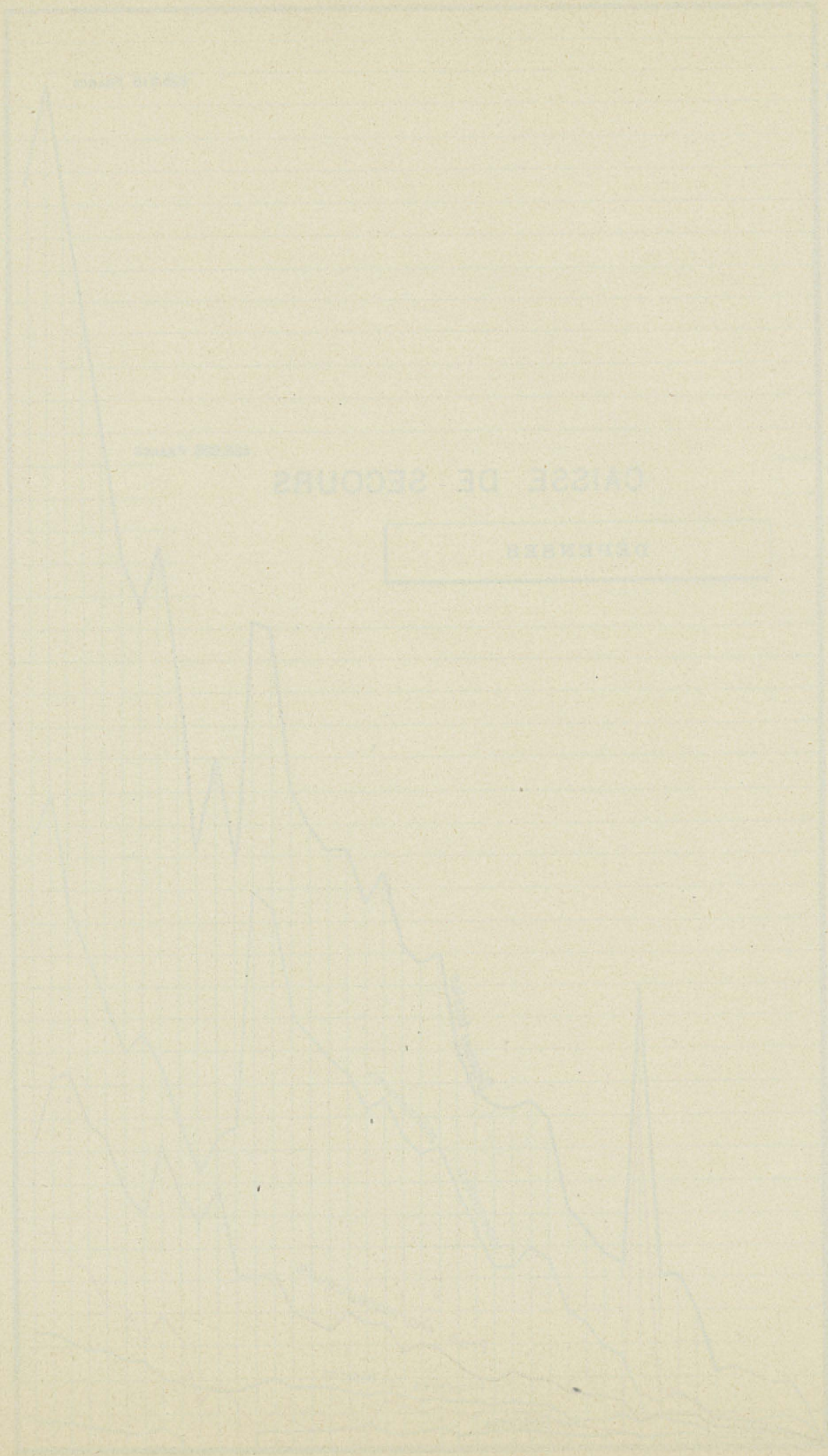
Versements du personnel

Allocations patronales



FRANCS





CAISSE DE SECOURS

REPERES

L'ensemble de ces communes est divisé en trois grandes circonscriptions, et chaque circonscription en dix districts.

Chaque circonscription est desservie par un Médecin Principal, et chaque district par un médecin ordinaire, sous les ordres du Médecin Principal de la Circonscription.

Les intéressés ont ainsi à leur disposition un médecin traitant : celui du District, et un médecin consultant : celui de la Circonscription.

Ils peuvent, en outre, recourir aux consultations du Comité Médical composé des trois Médecins Principaux qui se réunit à jours fixes pour cet objet et pour traiter toutes les questions qui intéressent le service médical, les épidémies, l'hygiène, etc.

Un Médecin spécial traite, pour l'ensemble, les maladies des yeux.

Le nombre des Médecins attachés au service de la Caisse est de 22.

Le service pharmaceutique est assuré par 34 Pharmaciens établis dans les districts médicaux.

Les médicaments sont délivrés sur les ordonnances des Médecins, et facturés à la Caisse aux prix d'un tarif commun à toutes les Pharmacies.

Les statuts de cette dernière Caisse ont été, conformément à la Loi, approuvés par décision ministérielle en date du 5 Mars 1895, et modifiés par décisions ministérielles en date du 31 Août 1895, du 2 Mai 1900 et du 11 Décembre 1901.

Un règlement, élaboré par le Conseil, donne, en détails, toute l'organisation des services.

La Caisse fonctionne dans de bonnes conditions et donne toute satisfaction aux intéressés.

SERVICE DES BLESSÉS

Antérieurement à l'accord arbitral du 29 Novembre 1891 intervenu entre les ouvriers et la Société, le service des soins et secours à donner aux blessés était fait par la Caisse de Secours, moyennant une subvention annuelle versée par la Société à cette Caisse.

A partir du 1^{er} Janvier 1892, date fixée par l'accord cité plus haut, et jusqu'au 1^{er} Juillet 1893, la Société a assuré elle-même ce service en désignant les médecins chargés de donner les soins et en payant directement les secours.

Le 1^{er} Juillet 1895, date de mise en application de la loi sur les Caisses de Secours, la Société a modelé son service médical des blessés sur celui des malades de la Caisse et a adopté pour l'ensemble des communes, la même division en circonscriptions et districts.

Elle a en outre confié le service médical des blessés, moyennant une rétribution payée par elle, aux Médecins agréés par la Caisse de Secours dans les mêmes circonscriptions et districts.

La même transformation a été faite pour le service pharmaceutique.

Cette organisation médicale et pharmaceutique, commune aux malades et aux blessés, procure au personnel le grand avantage d'avoir, en cas de maladie ou de blessure, le même Médecin traitant, le même Médecin consultant et le même Comité Médical consultant.

Ce fonctionnement n'a subi aucun changement avec la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents.

CAISSE DE RETRAITES

Pendant la période de 1860 à 1891 inclus, les secours d'invalidité aux ouvriers incapables de travailler, étaient accordés par les Caisses de Secours, conformément à leurs statuts.

Ces secours, tarifés par les règlements, variaient de 0,25 à 1 fr. par jour suivant le taux des cotisations et quelle que soit la durée des services.

Mais à la suite de l'accord arbitral du 29 Novembre 1891 intervenu entre les ouvriers et la Société, cette dernière avait pris à sa charge le secours d'invalidité et avait de ce fait été classée dans la catégorie des « *caisses patronales* », expression rapportée dans la Loi du 20 Juin 1894 sur les Caisses de Retraites des ouvriers mineurs.

Les conditions d'admissibilité établies par le règlement, étaient :

- 1° Être âgé de cinquante-cinq ans ;
- 2° Être proposé par le chef de service ;
- 3° Être admis par le Comité Médical.

Le tarif tenait compte de la durée des services et accordait :

1 fr. 00	par jour	après 10 années	de service.
1 fr. 25	id.	15	id.
1 fr. 50	id.	20	id.
1 fr. 75	id.	25	id.
2 fr. 00	id.	30	id.

Cet état de choses s'est modifié avec la Loi du 29 Juin 1894 sur les Caisses de Retraites des ouvriers mineurs. La Société a appliqué cette loi le 1^{er} Janvier 1895

pour tous les ouvriers admis à l'embauchage et le 1^{er} Juillet de la même année, pour tous les ouvriers et employés embauchés antérieurement au 1^{er} Janvier 1895.

Depuis ces dates et jusqu'au 31 Décembre 1903, c'est-à-dire pendant une période de 8 années 1/2, la Société a demandé à la Caisse Nationale des Retraites l'émission de 21.568 livrets de Caisse de Retraites et a effectué sur ces livrets et trimestriellement, des versements dont le total s'est élevé au chiffre de 5.156.898 fr., chiffre qui représente 4 % des salaires dont moitié prélevée sur le salaire et moitié fournie par la Société.

Conformément aux prescriptions de la Loi, la « Caisse patronale » de la Société des Mines de Lens assure le service des pensions acquises et admet aux secours réguliers d'invalidité ceux de ses ouvriers embauchés antérieurement au 1^{er} Janvier 1895, et reconnus incapables de continuer à travailler, le tout conformément aux dispositions des règlements et usages en vertu desquels des secours d'invalidité étaient accordés antérieurement à la mise en application de la Loi du 29 Juin 1894.

Les retraites des ouvriers embauchés à partir du 1^{er} Janvier 1895, sont assurées dans les conditions prévues par la Loi du 29 Juin 1894.

Tous les ouvriers et employés de la Société ont accepté le bénéfice de la Loi et sont titulaires chacun d'un livret de Caisse de retraites.

Les livrets restent entre les mains de la Société qui effectue toutes les opérations de versements. Ils ne sont remis aux titulaires qu'après la liquidation de la rente acquise.

Les versements sont faits à capital aliéné et de la façon suivante :

1^o Moitié du prélèvement sur le salaire au profit du mari et moitié au profit de la femme.

2^o Totalité du versement fourni par la Société au profit du mari.

Ensemble 3 % des versements au profit du mari et 1 % au profit de la femme.

Les versements cessent à partir de l'âge de 55 ans pour tout le Personnel de la Société.

Depuis l'application de la Loi, 407 titres de rente ont été délivrés à des ouvriers qui ont atteint l'âge de 55 ans.

Sur ce nombre d'ouvriers, 184 ont demandé leur retraite, les autres continuent à travailler.

Les titres de rente liquidée ont du reste peu de valeur en raison du petit nombre de versements effectués.

Les effets de la Loi ne se feront sentir que dans quelques années.

En ce qui touche spécialement la retraite des employés, la Société, dès 1890, a élaboré et mis en exécution un règlement sur les retraites.

Ce règlement stipule que tout employé qui verse 3 % de ses appointements à la Caisse Nationale des retraites et qui se constitue ainsi une retraite personnelle, aura droit, après un certain nombre d'années de service, à une retraite basée sur

le chiffre des émoluments, mais sans pouvoir dépasser 3.000 francs par an. Cette retraite payée par la Société est indépendante de celle acquise par les versements personnels de l'Employé à la Caisse Nationale des retraites.

En cas de mort de l'employé, la moitié de cette retraite est reversée sur la tête de la veuve.

Conformément aux prescriptions de la Loi, ce règlement a été maintenu pour les retraites acquises et celles en cours d'acquisition.

Quant aux employés commissionnés postérieurement à la date d'application de la Loi, ils ne bénéficient que des versements de 4% effectués conformément à la Loi.

BONIFICATIONS DE PENSIONS

A la suite de la sentence rendue le 5 novembre 1902 à Paris par les arbitres nommés et par les ouvriers et par les directeurs des houillères du Pas-de-Calais, sentence qui constatait le mal fondé des réclamations des ouvriers, une annexe proposée par les directeurs et acceptée par les ouvriers, a accordé des bonifications de pensions dans les conditions suivantes :

Être âgé de 55 ans.

Être mis à la retraite pendant la période de 5 années, du 1^{er} janvier 1903 au 31 décembre 1907.

Maximum 600 francs pour les ouvriers ayant 30 ans de service dans la Compagnie.

Maximum 550 fr. pour les ouvriers ayant moins de 30 ans de services dans la Compagnie, mais plus de 30 ans dans les Compagnies du Pas-de-Calais et du Nord.

Cette libéralité assure une pension élevée aux ouvriers qui comptent peu de services à la Société.

ASSURANCES

La Société des Mines de Lens a pris, en 1902, une nouvelle mesure de prévoyance.

Elle a obligé, à partir de cette date, tous les Employés nouveaux à contracter

une assurance mixte sur la vie, moyennant une prime invariable de 120 fr. par an.

Elle fait elle-même à la Compagnie d'assurance le paiement de la prime, et retient 10 fr. par mois aux assurés sur leurs appointements.

L'assuré obtient ainsi, à son choix, s'il est vivant, après 20 années de versements et suivant son âge, (exemple d'un assuré âgé de 50 ans au moment de l'expiration de son assurance), soit un capital de 2.933 fr. 60, soit un capital restreint de 1.649 fr. 45 en restant assuré sur la vie, sans payer de nouvelles primes, pour un capital de 2.505 fr. payable à ses héritiers; soit une rente annuelle de 120 fr., en restant assuré sur la vie, sans payer de nouvelles primes, pour un capital de 2.505 fr. payable à ses héritiers.

En cas de décès avant l'expiration de l'assurance, un capital de 2.505 fr. est payé aux héritiers de l'assuré.

Quelques Employés commissionnés avant la décision de la Société, ont contracté la même assurance mixte, et actuellement la Société des Mines de Lens compte plus des 2/5 de son personnel d'Employés assurés.

LA VIE DU MINEUR

Rien n'est plus facile que de se rendre compte de la *Vie du Mineur*, et les



économistes qui ont eu la curiosité de pousser à fond leurs recherches en ce sens, ont été intéressés par les conditions d'existence vraiment favorables de cette classe spéciale de travailleurs.

L'ouvrier habite généralement près du puits où il est occupé. Il se marie de bonne heure et a souvent de 6 à 8 enfants : les familles plus nombreuses ne sont pas

rare. — S'il est occupé au fond de la mine, il prend son travail à 5 heures du matin et remonte à 1 h. 1/2, ce qui lui laisse l'après-midi pour réparer ses forces :

il se couche généralement tôt. C'est là le *mineur du trait* ou poste d'extraction. — L'ouvrier faisant partie de la *coupe à terre* descend vers 4 heures du soir et remonte vers minuit : il est chargé des travaux au rocher, du remblayage des tailles, de la réparation des voies, et de la préparation du travail du lendemain.

Le matin, avant d'aller au travail, l'ouvrier de la coupe à charbon déjeune : il prend avec lui de quoi faire « briquet », léger repas dans la mine vers 10 heures du matin : il emporte une musette renfermant du pain beurré ou garni de fromage, des oranges, une gourde remplie de café ou d'eau. Le fort repas de la journée a lieu au retour de l'ouvrier chez lui, c'est-à-dire vers 2 heures, et se compose d'une soupe aux légumes, de lard ou de viande, etc. L'ouvrier se lave à grande eau avant de dîner. Après le repas, il cultive son jardin, s'habille et se promène ou va faire son « estaminet ».

Le climat de Lens et des environs est sec, la plaine étant souvent balayée par le vent d'Ouest qui, depuis la mer, ne rencontre presque pas d'obstacles. Il en résulte un état sanitaire généralement bon. D'ailleurs le Service médical, très bien organisé, est à même de parer aux nombreuses indispositions peu graves des ouvriers et de leur famille. Les maux de gorge sont cependant à craindre, à cause de la transition de l'air de la mine, généralement chaud et humide, à celui de la surface, sec et plutôt froid. Aussi le mineur met-il, pour rentrer chez lui, un vêtement supplémentaire.

L'ouvrier, grâce à un salaire élevé relativement à celui des autres ouvriers qui l'entourent, vit assez largement, se nourrit et s'habille bien. Le « salon » de sa

maison est coquettement paré : il y a des fleurs aux fenêtres. Sur la cheminée, sur le meuble classique en bois blanc verni, des garnitures de pendules, flambeaux, etc. Aux murs, des tableaux, notamment celui des grades et récompenses obtenus au service militaire, entourés de jolis ouvrages, à l'aiguille ou au crochet, de la mère et des jeunes filles. Les photographies de



famille sont nombreuses et disposées avec goût. L'aspect de la « pièce où l'on reçoit les voisins, amis et parents » est avenant et gai. L'ouvrier est généralement musicien : une des places d'honneur est pour l'instrument dont il joue. Les ouvriers qui ont fait leur service militaire aux Colonies, en Afrique, etc., en ont rapporté des objets rares, qu'ils mettent en valeur.

La ménagère ne fait pas toujours aussi bonne cuisine qu'elle le pourrait, avec les provisions qu'elle rapporte du marché. Est-ce hâte, insouciance ou ignorance ? Depuis peu, dans les écoles de la ville de Lens et dans celles de la Société, un enseignement ménager a été commencé ; des cours de cuisine y sont faits avec succès, en vue d'accommoder simplement, mais agréablement et économiquement, les victuailles de la famille.

L'ouvrier est, en général, d'un caractère tranquille et de bonne humeur. « Il est habile et fort au travail », il le sait et s'en fait gloire : il jouit d'une grande considération auprès de ses camarades de travail et de ses voisins ; il est également bien vu de ses chefs qui apprécient, chez lui, le courage et l'assiduité.

Gagnant largement sa vie, il vit bien et, malheureusement, un peu trop sans souci de l'avenir. L'ordre et l'économie font parfois défaut chez le mineur et il



faut convenir que l'épargne, pour les vieux jours, est faible. — Vigoureux, fortifié par des travaux journaliers réguliers, sans excès, il se croit invincible aux atteintes des maux de la vieillesse : aussi vit-il un peu trop au jour le jour.

Le mineur, en dehors de son jardin, qu'il cultive avec goût, de son coq batailleur (car tout

mineur qui se respecte est « coqueleux »), de ses pigeons voyageurs dont il prend un soin jaloux, s'adonne avec passion à certains jeux.

Le tir à l'arc et le jeu de balle sont très en honneur dans le pays ; ce qui le prouve, ce sont les nombreuses Sociétés d'archers et de joueurs de balle qu'on y rencontre.

L'ouvrier mineur dans ces jeux-là excelle. — S'il est habile au travail de la mine et fier de le prouver, il n'est pas moins glorieux de son adresse et de sa force dans les jeux. — La Société des Mines de Lens voit d'un œil bienveillant ces sortes d'exercices qui assouplissent et fortifient le corps ; aussi les favorise-t-elle en aménageant sur des places, au centre des cités ouvrières, des perches à l'oiseau et des jeux de balle où les joueurs, à deux pas de leur porte, peuvent s'exercer dans ces divers sports. — Elle fait mieux, elle excite l'émulation en créant des concours et en offrant de nombreux prix.

Plusieurs Sociétés de Gymnastique ont été fondées récemment.

Nous avons dit que l'ouvrier aime la musique. Il n'est pas rare, en parcourant



les cités ouvrières, d'entendre l'ouvrier étudier en vue de quelque prochaine répétition, car tel est instrumentiste, tel autre est chanteur. — Il est remarquable de voir, avec quelle facilité, on arrive à grouper des éléments sérieux pour former fanfares et chorales. — Ces Sociétés d'amateurs sont florissantes, et la bonne volonté, le goût artistique et la persévérance servent de base solide à la concorde et à l'union.

Parmi ces Sociétés musicales il convient de citer en tête la plus ancienne : « la fanfare de St-Amé » de la fosse N° 3, composée de 80 exécutants, vraie phalange d'artistes qui s'est imposée, dans les différents concours auxquels elle a pris

part, comme musique d'élite, notamment au concours international de l'Exposition de 1900 à Paris.



« La fanfare Ste-Cécile » de la fosse N° 8, composée de 80 membres actifs ;

« La fanfare des Mineurs de Wingles » de la fosse N° 7, ayant 45 exécutants.

« La fanfare de la Société des Archers, à Lens.

Ces Sociétés, quoique plus jeunes que la première, ont déjà à leur actif plusieurs récompenses.

A côté de ces musiques, il s'est institué plusieurs chorales :

« La Chorale du Pic », transformée depuis peu en « Ménestrel du Pic » ; de la fosse N° 6 ;

« La Chorale Ste-Barbe » de la fosse N° 4 ;

« L'Alliance », chorale de la fosse N° 8 ;

« Le Ménestrel St-Pierre » de la fosse N° 11 ;

« La Chorale St-Édouard » de la fosse N° 12.

Elles aussi travaillent ferme et savent conquérir haut la main palmes et médailles.

L'ouvrier débute à la mine à 13 et 14 ans. Il passe ses premières années, dans les garderies et écoles créées par la Société des Mines de Lens.

Les soins et l'instruction de l'enfance sont donnés par 60 instituteurs et institutrices.

Les écoles et asiles, fondés et entretenus par la Société, sont aménagés avec toutes les conditions désirables d'hygiène : les bâtiments qui les composent sont vastes, aérés par de larges et nombreuses baies par où pénètre abondamment la lumière ; ils sont chauffés l'hiver par des calorifères. — De grandes cours, plantées d'arbres, et des préaux couverts complètent l'installation et donnent aux enfants l'espace pour leurs ébats aux récréations.

Il n'y a pas moins, chaque année, de 1.400 à 1.500 garçons et autant de filles qui suivent les cours des écoles, et 1.600 à 1.700 bambins des deux sexes qui reçoivent des soins assidus dans les garderies.

Depuis peu, sur l'initiative de M. le Préfet du Pas-de-Calais, la Société a créé dans plusieurs de ses cités l'œuvre de la goutte de lait et de la consultation de nourrissons qui donne des résultats aussi concluants que satisfaisants, sous le contrôle du service médical des Mines.

Plusieurs Sociétés coopératives de consommation se sont fondées dans les cités. — Ces associations libres, se composant généralement de 100 familles, se gèrent elles-mêmes. — La Société des Mines de Lens n'intervient pas dans leur administration, mais elle encourage ces sortes d'initiatives en donnant, pour une modique redevance (douze francs par an), la jouissance de vastes locaux qu'elle construit et dispose spécialement pour elles dans ses cités ouvrières. — Ces coopératives sont très prospères et les bénéfices qu'elles distribuent entre les divers participants, après prélèvement des fonds de réserve, vont jusqu'à 15 et 20 % chaque année.

LILLE
IMPRIMERIE L. DANIEL
1904.